



LE DEVOIR

La banlieue de Sydney brûle



REUTERS

MUNI d'un masque à gaz, ce résident de la banlieue nord de Sydney, en Australie, jette un regard en direction d'un hélicoptère qui participe aux vastes opérations de lutte contre les incendies près de son domicile. La région de Sydney est toujours le théâtre de violents incendies qui ont fait deux morts et détruit 19 habitations depuis mercredi, en plus de ravager 70 000 hectares. Les pompiers australiens ne peuvent espérer de répit au cours des prochains jours puisque 80 feux de broussailles ont été recensés dans l'État de la Nouvelle-Galles-du-Sud. Plusieurs de ces feux auraient été allumés par des mégots de cigarettes jetés par négligence, croient les autorités, mais on soupçonne un jeune homme de 18 ans, arrêté plus tôt cette semaine, d'avoir allumé un de ces feux.

École vétérinaire: la bataille se durcit

Yvan Loubier est expulsé des
Communes pour avoir traité
Lyle Vanclief de menteur

PAULINE GRAVEL
LE DEVOIR

La bataille engagée pour que le gouvernement fédéral accorde à la faculté de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe le financement qui éviterait à celle-ci de perdre une importante accréditation nord-américaine s'est durcie hier. Le député bloquiste de Saint-Hyacinthe-Bagot, Yvan Loubier, a même été expulsé de la Chambre des communes après avoir traité le ministre de l'Agriculture, Lyle Vanclief, de «menteur» dans ce dossier.

A deux jours de la date butoir du 9 décembre où la faculté de l'Université de Montréal doit faire rapport à l'Association américaine de médecine vétérinaire (AVMA) de l'avancement des travaux de modernisation exigés pour recouvrer son accréditation complète — qui lui a été retirée en 1999 en raison de l'exiguïté de ses installations —, Lyle Vanclief n'a toujours pas obtempéré aux demandes pressantes de l'école et ne semble pas prêt à y répondre dans l'immédiat.

Visiblement peu sensible aux pressions du BQ et de la faculté, le ministre Vanclief a carrément nié l'imminence de l'expiration du délai imposé par l'AVMA. «Le 9 décembre est

VOIR PAGE A 10:
ÉCOLE

INDEX

Actualités.....	A2	Éducation.....	B6
Annonces.....	C8	Idées.....	B5
Avis publics.....	C6	Monde.....	A8
Bourse.....	C2	Mots croisés.....	C8
Carrières.....	C4	Météo.....	C6
Économie.....	C1	Perspectives.....	B1
Éditorial.....	B4	Sports.....	C10

Entre la honte et la révolte

La communauté attikamek de Wemotaci se relève
d'une série d'agressions sexuelles et de quatre
suicides attribués aux actes d'un père oblat

Les Attikameks de Wemotaci, à 120 kilomètres au nord-ouest de La Tuque, se relèvent d'un nouveau drame. Un père oblat, Raynald Couture, aurait agressé neuf enfants de 1982 à 1997 avant que la communauté ne lui montre enfin la porte. Quatre de ses présumées victimes se sont suicidées. Sa mise en accusation, cet automne, n'a pas effacé l'amertume de la communauté. *Le Devoir* s'est rendu sur place cet automne.

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Wemotaci — L'église de la réserve, une bâtisse de tôle ondulée brunâtre qui se confondrait avec un garage municipal si ce n'était de son modeste clocher, est fermée à clef. Le nouveau curé ne vient qu'à l'occasion en ces terres hostiles, à deux heures de route de La Tuque. Jadis considérés comme les envoyés de Dieu, les prêtres sont aujourd'hui perçus comme des abuseurs de conscience par une partie de la communauté.

Une partie, mais pas toute. La religion divise les 1400 Attikameks de Wemotaci, coincés sur les berges de la rivière Saint-Maurice entre le souvenir du joug catholique et un rêve de prospérité. Les aînés s'accrochent à la bonne parole, mais pas leurs enfants. Tout comme le chef Marcel Boivin, ces derniers ont atteint la cinquantaine, et les bondieuseries ne les aveuglent plus. «Il y a une grande méfiance à l'endroit de la religion», dit-il.

Les œuvres du père Couture ne sont pas étrangères à «l'auto-excommunication» — c'est l'expression du chef Boivin —, pratiquée par une minorité influente d'Attikameks. Agé de 69 ans, le père oblat à la

VOIR PAGE A 2: HONTE

Retrouver ses racines
pour guérir son âme, page A 2



BRIAN MYLES LE DEVOIR

Koctea est l'illustration même du fossé qui sépare les anciens des modernes à Wemotaci. Les plus vieux s'appellent David, Nicole ou Jacques, des prénoms chrétiens. Mais le jeune fils du chef Marcel Boivin et de Mary Coon (à l'arrière-plan) a hérité d'un prénom attikamek, une mode de plus en plus courante.

Santé: Ottawa déjà prêt à lâcher du lest

HÉLÈNE BUZZETTI
LE DEVOIR

Toronto — Le gouvernement fédéral aurait-il déjà planté les clous dans le cercueil du rapport Romanow sur l'avenir des soins de santé? Au sortir d'une rencontre fédérale-provinciale des ministres de la Santé, hier à Toronto, Ottawa semblait bien moins intransigent à propos de l'imposition de conditions aux provinces en échange d'un réinvestissement dans le système de soins de santé.

La ministre fédérale Anne McLellan a laissé entendre qu'une liste nationale de priorités pourrait être rédigée et que les provinces seraient libres de choisir celles auxquelles elles voudraient travailler en échange du financement d'Ottawa.

«Je respecte le fait que chacune des provinces est rendue à une étape différente et qu'elles pourraient très bien choisir, parmi une liste de priorités acceptées par les provinces, les territoires et le fédéral, de livrer à leurs citoyens un accès à des soins de qualité et de se montrer imputables pour cette livraison de services.»

Tout le contentieux depuis le dépôt du rapport Romanow sur l'avenir des soins de santé se résume à la

VOIR PAGE A 10: SANTÉ

Le renard compte les poules

Les rapports
des exploitants faussent
le bilan forestier,
selon les gestionnaires
gouvernementaux

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Le ministère des Ressources naturelles (MRN) est au courant depuis le 30 mai dernier des graves faiblesses qui minent son système de collecte de données sur l'état des forêts en raison des pratiques frauduleuses de nombreuses entreprises et de la complicité de certains ingénieurs forestiers, qui vont des mauvais inventaires jusqu'à la «manipulation de données».

C'est ce que confirme un rapport confidentiel du ministère dont *Le Devoir* a obtenu copie. Ce rapport a été produit par un sous-comité interne du MRN, qui a fait une tournée provinciale sur les méthodes de vérification sur les coupes partielles, ou «traitements commerciaux». Ce type de récolte doit se faire selon des règles très strictes qui dictent de laisser sur place les meilleurs géniteurs afin d'assurer une relève rapide et optimale du couvert forestier. Cette première coupe commerciale est préparée par des ingénieurs forestiers qui,

VOIR PAGE A 10: FORÊT

LANDRY



CS591
252 p.
22,95 \$

La cause du Québec

Un témoignage éloquent de la pensée et de l'action politiques

de Bernard Landry



vib éditeur
www.edvib.com

• LES ACTUALITÉS •

HONTE

SUITE DE LA PAGE 1

retraite fait face à neuf accusations d'agressions sexuelles, d'attentats à la pudeur et d'attouchements sexuels sur des garçons d'âge mineur au moment des faits. Arrêté en juin puis relâché, son enquête préliminaire aura lieu le 18 février prochain au Palais de justice de La Tuque.

Neuf victimes présumées et quatre suicides que les Attikameks attribuent directement aux actes du père Couture. Jeanne (nom fictif) ne se remettra jamais de la mort de ses deux frères, qui se sont enlevés la vie à neuf ans d'intervalle, en 1992 et en 2001. Le premier a ravalé son mal à l'âme jusqu'à sa mort, dans la jeune vingtaine. «Il n'en a jamais parlé, mais on pouvait sentir qu'il souffrait. Il n'était pas capable de rester en place. Il avait l'air de fuir de quelque chose», se souvient-elle. Le deuxième s'est confié à quelques personnes, mais il n'a jamais pu se raccrocher à la vie. «La religion, c'était tellement fort, à l'époque. On ne pouvait rien dire sur les curés, les parents ne voulaient pas le croire», affirme Jeanne.

Les ravages imputés au père Couture ont précipité le déclin de la ferveur religieuse sur la réserve de Wemotaci. M. Couture a même justifié son départ, en 1997, par cette perte de foi chrétienne. Plus personne ne vient à la messe, il n'y a plus rien à faire ici, avait-il lancé dans son dernier sermon.

Des membres importants de la communauté avaient commencé à confronter, à talonner le père Couture vers le milieu des années 80. Tous les petits privilèges qu'il accordait aux enfants — il les laissait conduire son quatre-roues et son camion — ont fini par semer le doute. Mais entre les premiers soupçons et le départ du prêtre, 12 ans se sont écoulés.

Douze ans de frustrations pour Mary Coon, coordonnatrice des programmes de santé. Dotée d'une sagesse rudement acquise, elle avait établi un lien entre la surconsommation de drogues et d'alcool chez les adolescents et l'attitude de franche camaraderie du père Couture au cours de leur enfance. «Nous avons rejoint la plupart des jeunes dans des colloques sur la violence ou les agressions sexuelles. Et les jeunes abusés se parlaient déjà entre eux», dit-elle. Le mur du silence a commencé à se lézarder lorsqu'ils ont atteint l'âge de la maturité.

Neuf victimes connues, mais peut-être une vingtaine au total. Mme Coon voit dans les gestes désespérés de certains jeunes, rattrapés en *extremis* la corde autour du cou, l'expression d'un «mal à l'âme» qui les dévore en silence encore aujourd'hui. Les 200 maisons de la réserve ne gardent aucun secret. La honte des présumées victimes, la crainte du jugement des pairs et l'inébranlable foi des aînés contribuent à leur refoulement.

Raynald Couture bénéficiait de l'appui inconditionnel des anciens de la communauté. L'ouvrier de Dieu s'était fondu dans la réserve de Wemotaci en bâtissant des maisons et en partageant les préoccupations quotidiennes des habitants. Cinq ans après son exode forcé, des aînés conservaient toujours sa photo accrochée au mur de la maison. Il a fallu que le nom du père Couture se retrouve dans les journaux, au moment de sa mise en accusation, pour qu'ils la déchirent enfin.

Une bombe à retardement

Malheureusement, le suicide est un phénomène répandu à Wemotaci. Seulement cette année, quatre vies ont été fauchées sur la réserve. Trois jeunes hommes de 20, 21 et 28 ans, et une adolescente de 18 ans. Onze personnes se sont suicidées de 1992 à 2001. Le plus vieux était âgé de 33 ans. La plus jeune avait 12 ans. Le taux de suicide de la nation attikamek, répartie sur les réserves de Wemotaci, Manawan et Opitciwan, est de trois à cinq fois plus élevé qu'ailleurs au Québec et au Canada, selon les conclusions du coroner Jean-Pierre Blais.

À Wemotaci, chaque fois qu'un homme se suicide, il plonge la communauté dans l'angoisse. «Tu te dis: c'était peut-être à cause des abus», résume Jeanne. Et dans ce village tricoté serré de 1400 âmes, il suffit d'un seul suicide pour déclencher une réaction en chaîne. L'été 2001 a été marqué par trois suicides, en juin, juillet et août. «Quand il y en a deux consécutifs, on se demande c'est qui, le prochain. Ça provoque un vide intérieur», explique David Boivin. La communauté a même dû se doter d'un programme de «postvention» (intervention après les faits) afin d'endiguer cet effet domino et d'un programme de prévention des agressions en milieu scolaire. L'inceste fait sa part de ravages.

À l'âge de quatre ans, David Boivin a perdu son père dans un incendie. Une mort bête: le village ne disposait pas d'un camion-citerne à l'époque. Il a passé son enfance à «chercher un père»; à la place, il a trouvé un pédophile. Vers l'âge de dix ans, il a subi des agressions sexuelles aux mains d'un membre de sa propre nation.

«J'ai refoulé... refoulé. C'était comme oublié. On a trop mal et on a honte. Quand tu es victime d'un abus sexuel, tu te sens sale», dit-il. David s'est «lavé» dans l'alcool, les vapeurs d'essence et autres drogues dès l'âge de 13 ans... jusqu'au jour où il a dénoncé son agresseur. Un verdict de culpabilité a même été rendu contre le prédateur, mais David refuse d'entrer dans les détails.

Ce geste a fait boule de neige. David compte dans son cercle d'amis proches l'une des présumées victimes de M. Couture. Inspiré par David, A. C. a trouvé le courage de dénoncer le père oblat à la police de Wemotaci. «Il [A. C.] était à la dérive. Il a même essayé plusieurs fois de se suicider», affirme le chef Marcel Boivin. Mais il en parlait ouvertement à des gens, il disait que ça lui faisait du bien.

Les jeunes ont crevé l'abcès mais ne l'ont pas éliminé. «C'est comme une bombe à retardement dans chaque personne. La communauté commence à prendre conscience de notre mal, on commence à en parler. Mais on a encore du chemin à faire», estime David Boivin.

La religion? Pas pour David et les moins de 21 ans, qui représentent la moitié de la population de Wemotaci. L'Église sert encore lors des funérailles des anciens mais rarement pour les baptêmes. Comme David, la plupart des adultes ont hérité de noms chrétiens — Gilles, Louise, Nicole. Mais ils donnent à leurs enfants des prénoms attikameks, symbole puissant d'un retour aux sources. Le petit dernier de David et sa copine, Melissa, se nomme Cikon («printemps»). Les anciens leur demandent souvent: à quand le baptême? Ils ne répondent pas et poursuivent leur route.



Le chef Marcel Boivin

BRIAN MYLES LE DEVOIR



Vue du village de Wemotaci, 1400 âmes, à bord de la camionnette du chef Marcel Boivin. Attaquées par les moisissures, les anciennes maisons de bois rond sont remplacées par des neuves. Le problème est récurrent dans toutes les communautés autochtones du pays puisque ces bâtiments avaient été érigés à moins d'un pied du sol.

BRIAN MYLES LE DEVOIR

Retrouver ses racines pour guérir son âme

Des décennies d'acculturation par l'Église et l'État ont conduit la communauté de Wemotaci au fond de l'abîme

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Wemotaci — La soif de sobriété de Mary Coon lui est venue un lendemain de veille, il y a une douzaine d'années, lorsqu'elle a posé des yeux mi-clos sur son salon bondé de corps inertes et de bouteilles vides, parmi lesquels dormaient ses enfants. En soulevant ses petits bouts de chou pour les serrer contre elle, elle a aperçu une tache sous leurs petits corps. Une tache de propreté sur un plancher noir de souillures.

Alcool, drogue, négligence parentale. La coordonnatrice des programmes de santé à Wemotaci a connu toutes les étapes du cycle d'autodestruction si caractéristique des peuples autochtones. Y compris la «maladie du garde-manger». Dans le foyer reconstitué du chef Marcel Boivin, 54 ans, et de Mary Coon, 49 ans, il ne manquait jamais de rien. Un frigo toujours plein, des enfants bien vêtus. «Ça nous sécurisait, parce qu'on en avait manqué dans notre enfance», dit M. Boivin. Il ne manquait de rien, sauf d'amour.

Marcel Boivin, un Attikamek, et Mary Coon, une Crie, ont subi la même déchirure. Vers l'âge de sept et neuf ans, ils ont pris le train «avec le bétail» pour aller séjourner dans les pensionnats catholiques dix mois par année. Tous les enfants pleuraient le premier soir, se souvient M. Boivin. Et dans la réserve dépossédée de Wemotaci, tous les chiens hurlaient à la mort parce qu'ils ne trouvaient plus les petits de l'homme. Les tentatives d'assimilation par le clergé et l'État sont bien documentées, «un lavage de cerveau» dont les autochtones ne sont pas encore revenus. «Nous avons eu des enfants de pensionnaires. On les a seulement nourris, mais on ne les a pas instruits, on ne leur a pas donné d'affection», constate Mary Coon.

Drogue, alcool, inceste, violence conjugale. «On a réalisé, il y a une dizaine d'années, que la source de tous nos problèmes venait de là», dit Marcel Boivin, le chef du conseil de bande. On n'était pas capables de donner de l'affection à nos enfants parce qu'on n'en avait pas eu.

Boum démographique

L'isolement et le développement anémique ont des proportions démesurées à Wemotaci. L'homme a marché sur la Lune avant que les habitants du village ne puissent obtenir des maisons, en 1972. Le chef se souvient encore de l'exultation qui est entrée dans les chaumières en même temps que la sédentarisation. «Les aînés disaient: "On n'en va nus-pieds à la toilette."»

Même si Internet entre peu à peu dans la foyers, la télévision par satellite y règne sans partage. La réserve compte une patinoire intérieure, mais elle n'est pas fonctionnelle. Il manque 500 000 \$ pour acheter le compresseur qui permettrait de maintenir la surface glacée à longueur d'année. Le terrain de baseball, situé derrière le dépanneur-station-service Wemogaz, ressemble davantage à un champ de boue qu'à une aire de jeu. Avec ses trois vidéopokers et son comptoir de poulet frit surgelé, le Wemogaz est d'ailleurs l'un des seuls points de rassemblement sur la réserve.

Ce décor incolore et sans vie traduit mal l'ébullition sociale qui secoue Wemotaci. Le taux de croissance démographique frôle les 6 %. Sept habitants sur dix n'ont pas encore 30 ans. L'école primaire, agrandie en 1998, est déjà trop petite pour accueillir les 305 élèves, qui apprennent exclusivement l'attikamek de la première à la sixième année. Les ressources spécialisées sont insuffisantes pour gérer le cas des enfants aux prises avec des troubles de comportement, des retards de développement ou le syndrome de l'alcoolisme fœtal.

L'éducation, la santé, la police et le logement relèvent du conseil de bande, doté d'un budget annuel de 13 millions de dollars. Ce conseil, déficitaire de 1,3 million, est le principal employeur de la réserve, qui affiche un taux de chômage de 54 % l'été et de 70 à 80 % l'hiver. Le conseil est déterminé à jouer un rôle de «moteur économique» pour la communauté. Une en-



BRIAN MYLES LE DEVOIR

La relève pousse fort à Wemotaci. L'école primaire compte 305 élèves, y compris ces deux jeunes filles. Agrandie en 1998, l'école est déjà trop petite dans cette communauté en forte croissance. La moitié du village a moins de 21 ans.

tente signée avec Hydro-Québec pour la construction de deux barrages sur le Saint-Maurice devrait rapporter 8,5 millions d'ici 2008, en plus de créer 70 emplois. Le conseil exploite également une scierie par le truchement d'une société en commandite et s'est porté acquéreur d'une pourvoirie.

L'essor s'accompagne d'un éveil, ou plutôt d'une réconciliation avec le passé. Avec l'aide d'Ottawa, le Conseil de la nation attikamek (Wemotaci, Manawan et Opitciwan) a instauré en 1999 un projet-pilote de un demi-million de dollars pour traiter le syndrome du pensionnat.

La thérapie est indissociable du retour aux sources. Donnez un peu de tabac à Charles Cocoo, il soignera vos meurtrissures dans les tentes de sudation. Il croit au pouvoir de guérison des rites ancestraux, avec lesquels renoue une partie de la communauté. Tous les dimanches, le chef Boivin et son entourage organisent un souper de groupe dans le *capotouan*, une grande tente recouverte de branches de sapin. Ils ont repris la cérémonie des premiers pas, qui rappelle à chaque membre de la communauté sa responsabilité dans l'éducation d'un enfant. Ces activités en apparence anodines étaient interdites sur la réserve depuis le début du XX^e siècle.

Même le tambour était réduit au silence. Il n'est revenu qu'en 1990, à la faveur d'une visite des Ojibwés. Des aînés, frappés en plein cœur par les rythmes traditionnels, en avaient les larmes aux yeux. Ils n'avaient pas entendu pareille musique depuis l'âge de cinq ans.

Impressionnés par l'authenticité des Ojibwés, David Boivin et une poignée de jeunes se sont tout de suite mis à jouer du tambour, d'abord en frappant sur des chaudières renversées (l'instrument était introuvable sur la réserve). Très vite, David a cofondé les Wemontashee Singers, un groupe qui s'est produit dans

l'Ouest canadien, aux États-Unis et même en Europe... avec de vrais tambours, cette fois. «Ça m'a permis de me retrouver comme Attikamek. Ma communauté, c'était pas des vrais Indiens, c'était plus des buveurs.»

Lointain malheur

Charles Cocoo a étudié ce phénomène d'acculturation encore bien présent jusqu'à retrouver «la bombe sociale» qui a tout déclenché, en 1889. Il s'agit d'un livre de prières «à l'usage des sauvages du Saint-Maurice», rédigé par un père oblat, Jean-Pierre Guéguen: une plaquette noire écrite dans un attikamek approximatif mais convaincant. Sous forme de questions-réponses, Dieu lui-même ordonne aux «sauvages» de renoncer par amour pour lui à tous leurs chants, leurs traditions, leurs plantes médicinales, leurs rituels de transmission de la connaissance. «Tout, tout, tout», lance M. Cocoo. À l'évidence, les ancêtres ont répondu à l'appel de Dieu. Charles Cocoo cherche toujours à comprendre pourquoi. Il ne cache pas sa rage à l'endroit de «ces supposés saints hommes qui ont abusé de la confiance des gens pour réaliser leurs méfaits, ces pédophiles que nos anciens adoraient». Au cours de ses recherches, Charles Cocoo a interviewé des aînés dont les parents avaient eux-mêmes été témoins du premier contact avec les oblates, vers 1840. «Nos ancêtres ont subi la même chose que nos jeunes», conclut M. Cocoo. Il vient de loin, notre malheur.

Si les Attikameks ne peuvent pas effacer le passé, ils tentent au moins d'écrire l'avenir dans leurs propres mots. La fille de Mary Coon, Melissa, revient d'une «thérapie de toutte» qui lui a ouvert les yeux sur les souffrances de sa mère, les racines de son absence émotive. Elle a trouvé la force de lui pardonner. La grand-mère peut enfin faire des gestes inédits: elle cajole et embrasse sans cesse ses petits-enfants. Sa plus grande fierté? «Ils ne m'ont jamais vue saoule.»



**Bijouterie
Gambard**
Vente et service technique

630-A RUE CATHÉDRALE, MONTRÉAL, CENTRE VILLE • TÉL: 866-3876

LE DEVOIR

ACTUALITÉS



COURANT ALTERNATIF
avec Bernard Derome
Des idées plein la tête
DIMANCHE 13h



L'ADQ fait ses boîtes

Victime de sa hausse soudaine de popularité, le parti de Mario Dumont doit quitter le Plateau pour le quartier des nouvelles technologies

L'Action démocratique du Québec franchit une autre étape de sa croissance. Ce matin, l'ADQ déménage ses pénates du Plateau pour s'installer entre la Cité du multimédia et le quartier des affaires. En effet, elle compte cinq fois plus de personnel qu'elle en avait le printemps dernier.

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Signe d'une croissance fulgurante, l'Action démocratique du Québec est contrainte de déménager. Le parti de Mario Dumont aura pignon sur rue dans le quartier des nouvelles technologies de Montréal à compter de lundi prochain.

La permanence adéquate doublera sa superficie. Ainsi, les nouveaux locaux du 740 de la rue Saint-Maurice accueilleront tant le secrétariat que le comité électoral. «On manquait de plus en plus de place. On débordait de monde», a expliqué hier le directeur des communications à l'ADQ, Guy Therrien.

Ce dernier a raconté qu'il y avait régulièrement des embouteillages sur les lignes téléphoniques, congestion que le déménagement devrait résoudre. Par ailleurs, les

nouveaux locaux assureront une plus grande sécurité, a assuré M. Therrien, soutenant que ce n'est qu'une «question de prévoyance».

Depuis le printemps dernier, alors que le parti avait remporté quatre victoires déterminantes lors d'élections partielles, l'ADQ gère sans cesse des débordements en tout genre. La vague adéquate dans la population a notamment fait exploser le membership.

**Le personnel
a été multiplié par cinq**

La permanence du parti comptait alors sept personnes. Aujourd'hui, plus de personnes travaillent à mener l'ADQ au pouvoir: une dizaine à l'organisation, trois au financement, cinq aux communications, quatre à la gestion informatique, des chercheurs et des responsables à la formation, au registrier, à la saisie de données pour les cartes de

membre. Et c'est sans compter les secrétaires, les réceptionnistes et la directrice générale, Claudette Carrier, qui a pris la responsabilité de la sélection des candidats.

Une partie de cette équipe élargie sera postée à Québec. En effet, l'ADQ ouvrira une antenne pour la région de la capitale et tout l'est de la province. Dès mardi prochain, l'ADQ logera au 2770 du chemin Sainte-Foy.

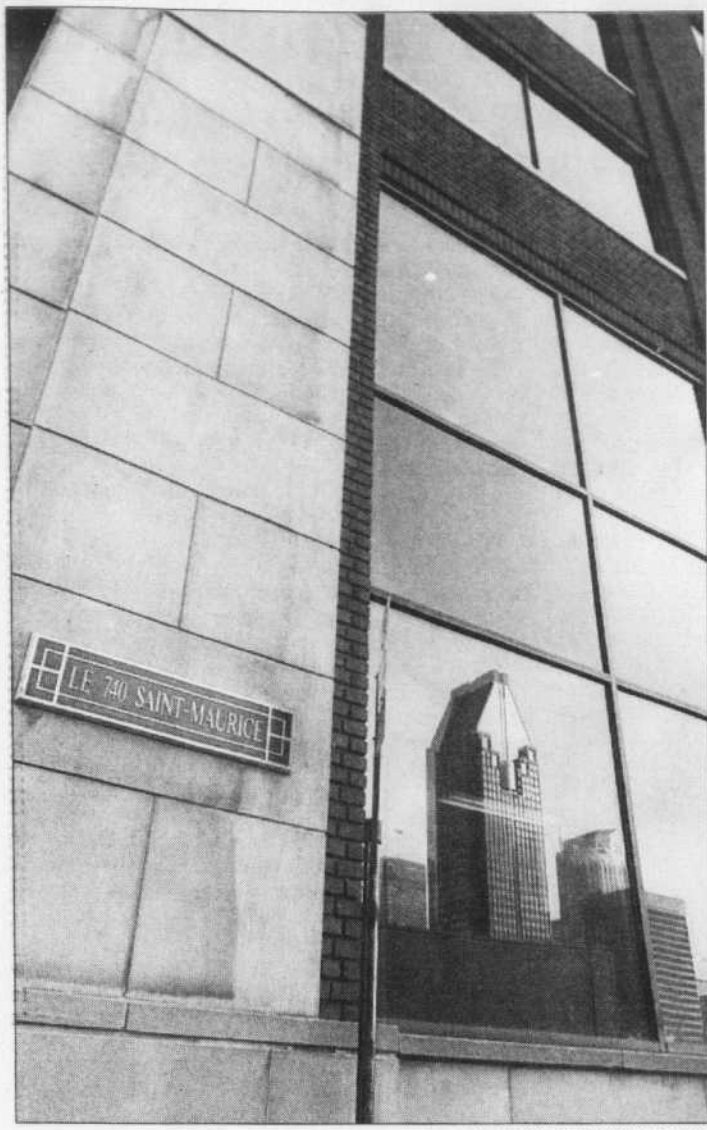
«C'était devenu un besoin criant. Ce qui nous servait de point de chute jusqu'à maintenant était un sous-sol, soit l'appartement d'un permanent. Pas besoin de vous dire que ce n'était pas très fonctionnel», a souligné Guy Therrien.

Selon lui, les locaux de Québec ne seraient toutefois prévus que pour la préparation et la campagne électorale. Or la durée du bail signé par l'ADQ est d'une durée de trois ans, pour un coût d'environ 27 500 \$ par année.

Hier à Montréal, les employés de l'ADQ s'activaient à emballer le matériel et la papeterie. Les déménageurs prennent le relais dès ce matin. «L'ADQ franchit une autre étape de sa croissance», a fait valoir M. Therrien.



Mario Dumont
ARCHIVES LE DEVOIR



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

À Montréal, l'Action démocratique du Québec loge désormais dans des locaux plus spacieux, au cœur du quartier des nouvelles technologies.

L'État doit être plus transparent

La présidente de la Commission d'accès à l'information propose de rendre automatiquement publics tous les documents

TOMMY CHOUINARD
LE DEVOIR

L'État ne fait pas suffisamment preuve de transparence. C'est pourquoi une réforme en profondeur du droit d'accès à l'information s'impose. Au lieu d'astreindre les citoyens à présenter des demandes formelles et complexes afin de mettre la main sur des documents d'organismes publics, ce sont ces organismes qui devraient rendre accessibles de façon automatique dès leur création.

C'est ce que recommande la présidente de la Commission d'accès à l'information, Jennifer Stoddart, dans son rapport quinquennal qu'elle a déposé hier à l'Assemblée nationale. «Il y a une urgence de réformer la législation, a-t-elle affirmé, surtout à une époque où on parle de déficit démocratique, de problèmes de transparence, de désenchantement des électeurs et de cynisme.»

Cinquante-trois recommandations figurent dans son rapport et proposent un véritable chambardement des pratiques actuelles, jugées trop «complexes». Le ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, Rémy Trudel, s'est dit ouvert aux changements proposés et a annoncé qu'une commission parlementaire se penchera sur le sujet en mars 2003.

Vingt ans après sa création et celle de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, la commission recommande de mettre en place un nouveau régime d'accès: la publication automatique de l'information, qui préconise une «approche renversée». Les 3000 organismes publics assujettis à la loi devraient adopter un plan de publication de l'information qui établirait les types de documents dont la diffusion serait obligatoire dès leur création. Ces documents devraient être accessibles de façon automatique, sur un site Internet par exemple.

Le recours des citoyens aux demandes d'accès écrites et formelles, la procédure actuelle qui s'avère un exercice fastidieux, serait dorénavant l'exception. Pour s'y retrouver dans cette masse d'information, un index général serait produit par les organismes. «Cette réforme est certes ambitieuse, mais nous la croyons nécessaire», a affirmé Mme Stoddart. Un tel régime existe déjà en Nouvelle-Zélande et le sera sous peu en Grande-Bretagne, a-t-elle souligné. Le régime actuel «ne correspond plus à la réalité», déplore Jennifer Stoddart, tant et si bien que peu de citoyens peuvent se prévaloir pleinement du droit à l'information, pourtant encaissé dans la Charte québécoise des droits et libertés de la personne.

Qui plus est, le droit d'accès à l'information devrait s'appliquer pour tous les organismes dont le financement est «largement» assuré par l'État. Les filiales des organismes et des sociétés d'État devraient ainsi être assujetties à la loi, un point qui a fait l'objet de débats au cours des dernières années. Le

travail des responsables de l'accès à l'information des organismes publics souffre aussi de «lacunes», rapporte la commission. Ces personnes devraient bénéficier d'une formation accrue et être plus nombreux pour suffire à la tâche.

Autre recommandation: assurer l'indépendance de la commission face aux ministères et organismes. Comme dans le cas du vérificateur général, la commission devrait relever de l'Assemblée nationale, qui nomme déjà ses membres, et non plus du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, qui détermine ses budgets.

«Il faut réexaminer toute cette question», a indiqué Rémy Trudel lors d'un point de presse. Déjà, le ministre a mandaté une équipe au sein de son ministère pour étudier le sujet en vue de la commission parlementaire et de la consultation générale qui devront procéder à l'analyse des recommandations du rapport quinquennal de la commission, en mars 2003.

★★★ à Noël ★ 2002 ★★★

Découvrez

L'enthousiasme RHUMART®

de 300 000 personnes qui souffraient

d'arthrite, STRESS, inflammation, hypertension, mauvaise circulation, plaies, douleurs, maux de dos, traumatismes...

Résultats garantis!

Visitez le: www.rhumart.com

Ce site Web, en 8 langues, présente le système de santé intégrale qui vous permet de mieux contrôler vos douleurs, traumatismes et problèmes de santé.



Parlez au **Dr Roland A. Drolet, Ph.D.** en Génie biomédical (Tor., 1971)

(418) 683-7341

Laissez vos coordonnées et l'heure à laquelle vous désirez être appelé.

Adoptez l'approche **Anti-douleur et régénératrice** avec le système Auto-Santé™

Naturel et... sans médicaments

Le vote sur Kyoto est reporté

MANON CORNELIER
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

Pour répondre au désir de tous les partis d'avoir le maximum de députés présents, le vote par appel nominal sur la ratification du protocole de Kyoto n'aura pas lieu lundi mais mardi, a confirmé le leader parlementaire libéral Don Boudria.

Il n'aura finalement qu'à moitié gain de cause. Il y aura bien un vote à voix haute en soirée mais, comme cela se fait souvent, le vote enregistré aura lieu le lendemain, question en particulier de permettre aux députés des régions éloignées d'être présents. On appellera alors chaque député par son nom, ce qui permettra de savoir à quelle enseigne chacun loge.

Contrairement à ce que souhaitait le gouvernement, le Canada ne pourra pas présenter son acte officiel de ratification aux Nations unies mercredi, jour du cinquième anniversaire de la conclusion du protocole de Kyoto. La ratification relève du pouvoir exécutif, qui procède par arrêté en conseil, soit en obtenant les signatures de quelques ministres et du premier ministre.

Au bureau de M. Chrétien, on confiait hier que le premier ministre a en main les signatures nécessaires mais qu'il n'apposera pas la sienne tant que les votes de la Chambre et du Sénat ne seront pas complétés.

Dès le mois de décembre, venez profiter

des **prix givrés** chez **Patrimoine**

Avec une salle de montre nouvellement agrandie, **Patrimoine** lance dès décembre sa vente des **prix givrés** sur ses mobiliers démonstrateurs sélectionnés, dont plusieurs livrables avant Noël.

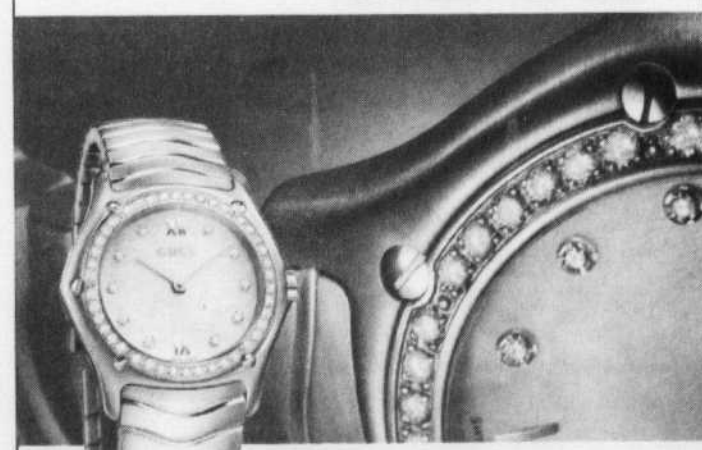
Cette année, gâtez-vous avec chaleur et confort grâce à **Patrimoine**.



Patrimoine

3932 Autoroute Laval Ouest (coin Curé-Labelle)
Laval (Qc) H7T 2P7 (450) 687-6867

EBEL



CLASSIC WAVE

CHÂTEAU D'IVOIRE
Depuis 1978

2020 rue de la Montagne, Montréal • (514) 845-4651

• LES ACTUALITÉS •

Lieux d'injection supervisés

Usagers et superviseurs bénéficieront d'une exemption criminelle

Santé Canada procédera, dans le dossier des lieux d'injection supervisés (LIS), de la même manière que dans celui de la marijuana médicale: en accordant une exemption criminelle partielle aux superviseurs et aux utilisateurs. Mais l'ouverture des LIS sera conditionnelle à l'appui de toute la communauté, un choix qui ouvre la porte à des débats houleux dans les quartiers chauds de la drogue.

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Santé Canada accordera une exemption criminelle partielle aux utilisateurs et aux superviseurs des lieux d'injection sécuritaires (LIS) qui devraient ouvrir leurs portes dès l'an prochain, selon un document de travail dont *Le Devoir* a obtenu copie.

La ministre fédérale de la Santé, Anne McLellan, a choisi la même voie qu'avait empruntée son prédécesseur, Allan Rock, dans le dossier de la marijuana médicale. Le superviseur désigné du site, les employés et les utilisateurs reconnus seront mis à l'abri de poursuites pour possession simple en vertu de l'article 56 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (LRCDAS).

Les LIS pourront voir le jour à condition d'être accompagnés

d'un rigoureux projet de recherche scientifique. Les propositions des chercheurs devront répondre aux plus hautes normes éthiques. Le superviseur et les employés désignés seront les seules personnes qui auront accès au site avec les utilisateurs de drogues injectables (UDI). Les membres du personnel devront faire la preuve qu'ils ne possèdent aucun antécédent criminel depuis dix ans.

Les visiteurs du site devront par ailleurs s'enregistrer auprès des chercheurs. L'anonymat semble hors de question. Seule l'injection de drogues visées par le protocole de recherche sera tolérée sur les lieux. Toute autre forme de consommation sera jugée illégale.

Le trafic, le recyclage des produits de la criminalité, la culture du pavot et autres infractions de nature criminelles se-

ront, à l'évidence, interdits.

Dans ce cadre juridique, Santé Canada lie par ailleurs l'ouverture d'un LIS à l'appui de la communauté. L'implication des policiers, des villes et des citoyens concernés est essentielle à la réussite du projet, affirme le document. En l'absence de consensus, la ministre pourrait même retarder l'octroi d'une exemption en vertu de l'article 56 de la LRCDAS. La formulation laisse présager de rudes batailles entre les «pour» et les «contre» d'une telle mesure de réduction des méfaits.

Santé Canada se défend bien de faire la promotion des LIS pour se contenter de les encadrer. De 40 à 50 sites environ sont actuellement ouverts en Suisse, en Allemagne, aux Pays-Bas et en Australie, souligne le document. Les UDI peuvent s'y injecter avec du matériel stérile, dans un environnement calme et sous la supervision d'un personnel compétent.

Les LIS permettent de réduire les surdoses mortelles et la transmission de maladies infectieuses, reconnaît Santé Canada. Le ministre précise toutefois que les études systématiques et rigoureuses de leurs bienfaits sont plutôt rares. Les futurs projets devraient pallier cette lacune.

Les députés devront se contenter de leur indemnité de transition actuelle

Certains voulaient faire doubler le montant maximum accordé à un député défait ou retraité

JOCELYNE RICHER
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le moment semble mal choisi, à la veille d'un rendez-vous électoral, de revoir à la hausse l'indemnité de départ offerte aux députés qui ne réussissent pas à se faire réélire ou choisiront de tirer un trait sur leur carrière politique.

L'idée qui circulait parmi certains députés de l'Assemblée nationale semble donc avoir été tuée dans l'œuf, hier, et c'est la vice-première ministre qui a mis un terme aux discussions.

«Je pense que les députés travaillent fort. Il y a actuellement des discussions qui ont cours sur ces questions. Je suis aussi députée et je peux vous dire que je suis en désaccord à ce qu'on double les indemnités des députés», a dit Pauline Marois, qui juge suffisants les avantages offerts présentement aux députés en cas de défaite ou de retraite.

Un sous-comité parlementaire chargé d'examiner les conditions de travail des députés et présidé par le député péquiste de Marguerite-D'Youville, François Beaulne, demande aux caucus des différents partis représentés à l'Assemblée nationale d'examiner la pertinence de faire passer de 12 à 24 mois l'allocation versée aux députés défaits, de manière à leur laisser le temps nécessaire pour réorienter leur carrière.

Le député péquiste de Johnson, Claude Boucher, fait partie de ceux qui — comme Mme Marois — jugent que c'est une mauvaise idée, qui arrive au mauvais moment. «Quand l'as fait le tour de ton comté, comme je l'ai fait cet automne, alors que j'ai rencontré 600 personnes au cours de 23 rencontres, tu comprends que les gens ne sont pas favorables à cette proposition-là. Ce que nous avons actuellement est raisonnable. C'est pas le moment opportun du tout pour amener une telle mesure, à la

veille d'une élection. Je vais m'opposer à ça au caucus», a-t-il annoncé.

Les caucus péquiste et libéral ne se sont pas encore prononcés officiellement sur la question, contrairement à celui de l'Action démocratique, composé de cinq députés. La députée adequiste de Berthier, Marie Grégoire, a révélé que son parti n'était pas favorable à ce projet et qu'il s'y opposerait. «Ce n'est pas le moment de changer les règles du jeu, à la veille d'une élection», a-t-elle dit.

Une initiative libérale

C'est le député libéral de Papineau, Norman MacMillan, qui avait lancé cette idée, au sein du sous-comité. Il a fait valoir, lors d'un point de presse, que son geste était motivé par le fait que quatre de ses collègues s'étaient retrouvés au chômage forcé, lors du scrutin de 1994, et n'avaient toujours pas trouvé d'emploi deux ans après leur défaite. «Ces gars-là, ça faisait huit ans qu'ils étaient à l'Assemblée nationale», a-t-il dit, précisant que seulement une trentaine des 125 députés — les plus anciens, ayant cumulé trois mandats ou plus — pourraient avoir accès à deux ans de salaire en vertu des changements envisagés. Les autres auraient droit à deux mois de salaire par année de service. Ainsi, un député ayant été élu en 1994 pourrait recevoir une allocation équivalente à 16 mois de salaire, au lieu des 12 mois prévus actuellement.

Comme le caucus de l'ADQ se montre réfractaire d'emblée à cette idée, tout indique qu'elle s'éteindra avant même d'avoir été examinée sérieusement par les élus des autres partis, a convenu M. MacMillan.

Un député de l'Assemblée nationale reçoit un salaire annuel de 77 000 \$ et, s'il est promu ministre, il voit son salaire grimper à 135 000 \$. Les élus ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi.

EN BREF

Moratoire sur l'Ermitage

(Le Devoir) — Les Prêtres de Saint-Sulpice viennent d'adopter un moratoire sur la vente de leurs immeubles à valeur patrimoniale. Comme l'annonçait *Le Devoir* plus tôt cette semaine, la décision touche notamment l'Ermitage, situé sur le chemin Côte-des-Neiges, à Montréal. L'ancienne salle de spectacles est convoitée depuis des années par des promoteurs immobiliers mais aussi par des artistes qui souhaiteraient lui redonner sa vocation culturelle. D'ailleurs, malgré l'imposition du moratoire, le Groupe l'Ermitage, composé de gens de théâtre et de défenseurs du patrimoine, maintient sa manifestation prévue pour aujourd'hui, de 11h à 14h, à proximité de l'immeuble dont il réclame la citation nationale comme bien patrimonial.

Louis Cornellier Devoirs d'histoire

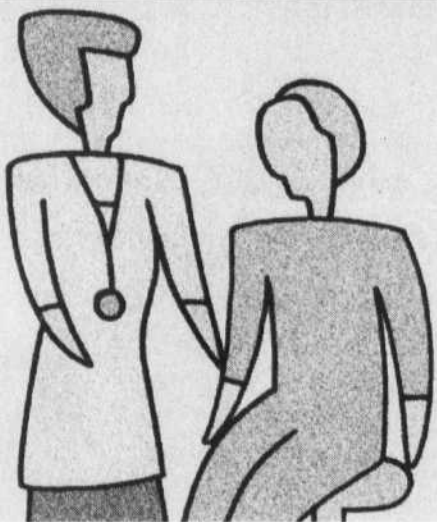
Des historiens québécois sur la place publique



Dans cet ouvrage, Louis Cornellier présente et commente les travaux des historiens québécois de l'heure. Il dresse ainsi un état des lieux des débats historiographiques les plus actuels. Il célèbre avant tout les retrouvailles des historiens québécois les plus originaux et de la question nationale.

SEPTENTRION
www.septentrion.qc.ca

Hépatite C



Il vaut mieux le savoir

Recommandation

Avez-vous reçu du sang ou des produits sanguins avant le 2 juillet 1990, par exemple à l'occasion d'une intervention chirurgicale ou d'un accouchement, ou encore en raison d'une maladie ou à la suite d'un accident? Si oui, le ministère de la Santé et des Services sociaux vous recommande de prendre rendez-vous avec votre médecin* afin de discuter de la pertinence de vous soumettre, si ce n'est déjà fait, à un test de dépistage de l'hépatite C.

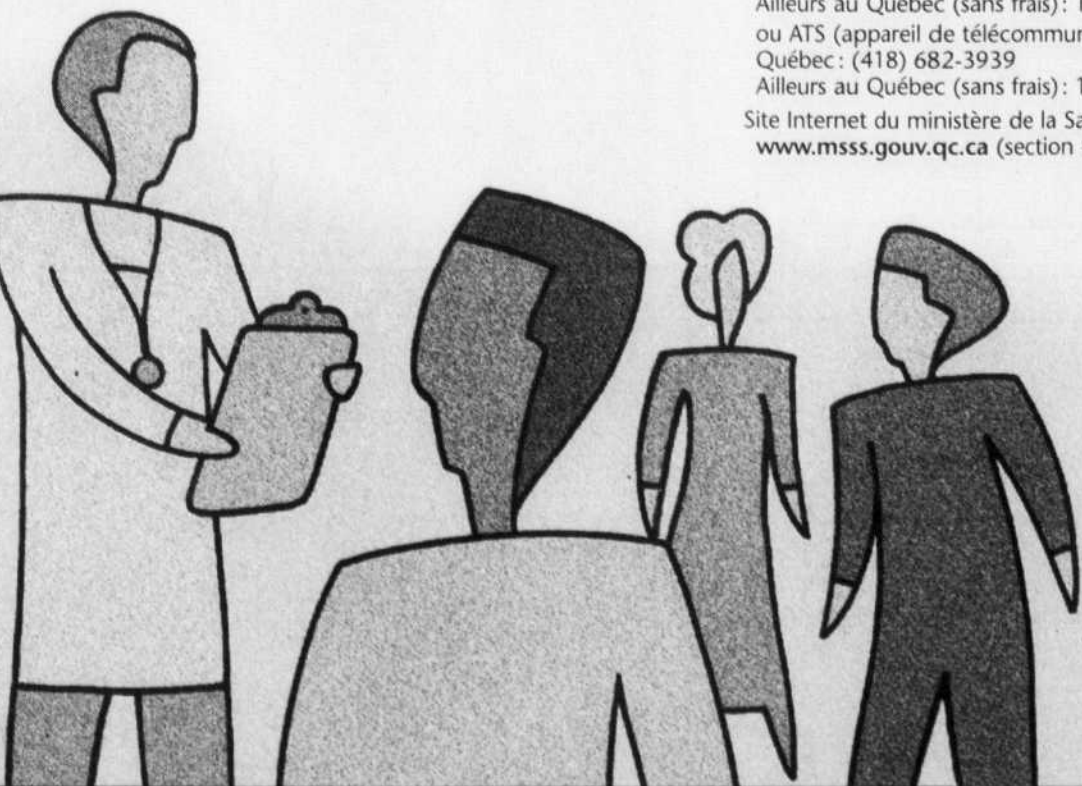
Si le test indique que vous avez contracté le virus de l'hépatite C, vous pourrez, dès lors, bénéficier d'un suivi médical et des conseils appropriés.

Une aide financière est offerte aux personnes qui ont contracté directement le virus de l'hépatite C en raison d'une transfusion sanguine ou de l'utilisation de produits sanguins. Les conjoints, les conjointes et les enfants infectés par leur intermédiaire peuvent aussi être admissibles à l'aide financière. Il en est de même pour la succession d'une personne décédée après avoir contracté l'hépatite C à la suite d'une transfusion sanguine ou de l'utilisation de produits sanguins.

* Dans certaines régions, soit Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Lanaudière, Laval et le secteur sud des Laurentides, vous pouvez aussi prendre rendez-vous avec une infirmière de la clinique de dépistage de l'hépatite C de votre CLSC ou de votre centre de santé.

Pour obtenir plus de renseignements

- Sur l'hépatite C, communiquez avec le service Info-Santé de votre CLSC.
 - Sur l'aide financière, communiquez avec la Régie de l'assurance maladie du Québec:
Québec: (418) 646-4636
Montréal: (514) 864-3411
Ailleurs au Québec (sans frais): 1 800 561-9749
ou ATS (appareil de télécommunications pour les personnes sourdes):
Québec: (418) 682-3939
Ailleurs au Québec (sans frais): 1 800 361-3939
- Site Internet du ministère de la Santé et des Services sociaux:
www.msss.gouv.qc.ca (section « Sujets », hépatite C).



Santé et Services sociaux
Québec

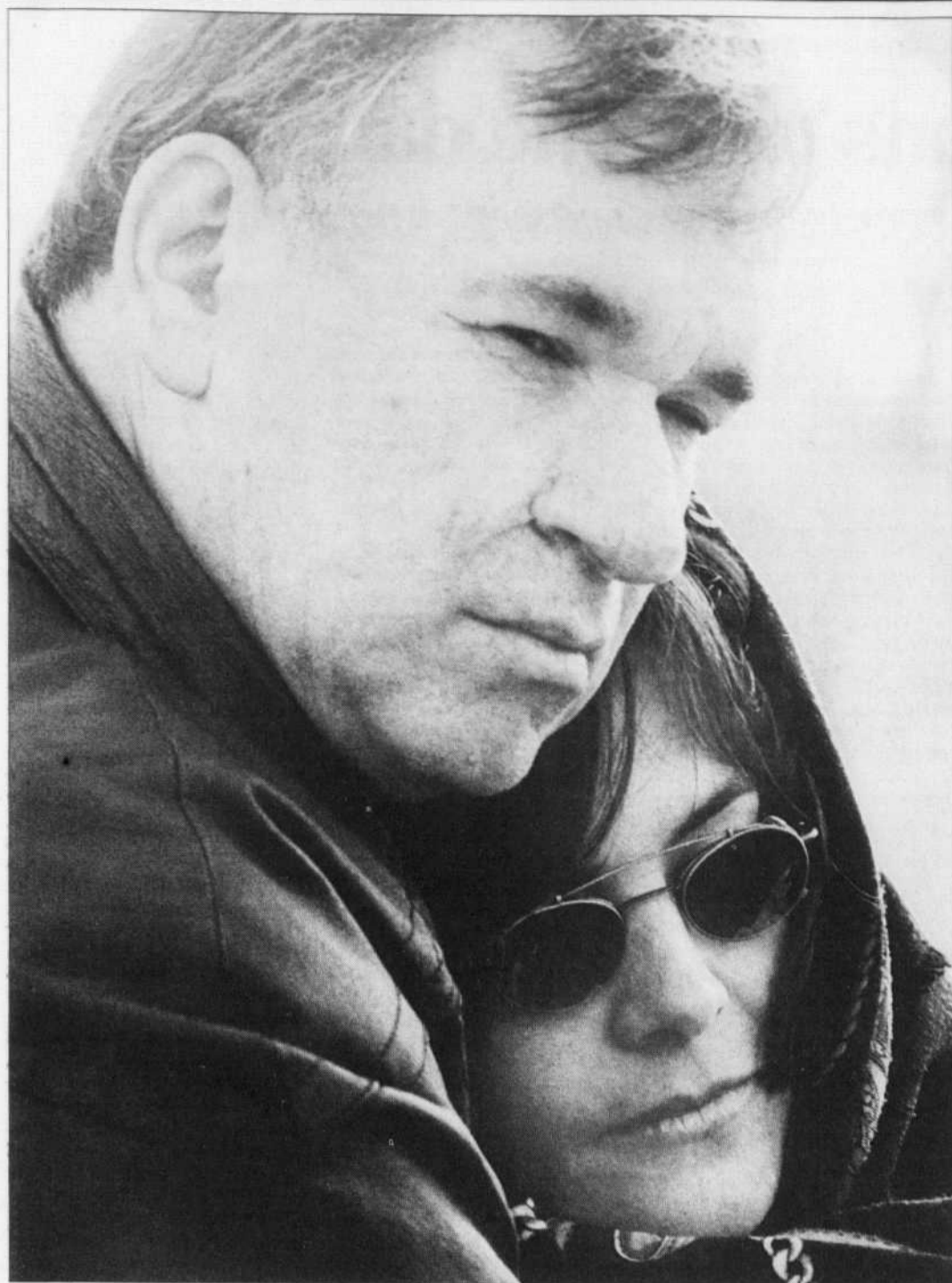
Chas Johnson
&
Fils Inc.

Suggestion cadeaux

Chandails en laine,
en cachemire
et en Alpaca.
Chemises Viyella

1184 PLACE PHILLIPS,
MONTRÉAL, QUÉ. H3B 3C8
TÉL.: 878-1931

• LES ACTUALITÉS •



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Plusieurs proches des victimes de la tuerie se sont réunis hier à Montréal afin de commémorer le tragique événement.

Commémoration de la tuerie à l'École polytechnique

Le contrôle des armes à feu est là pour rester, dit Cauchon

PRESSE CANADIENNE

À l'occasion de la commémoration de la tuerie de l'École polytechnique à Montréal, le ministre fédéral de la Justice, Martin Cauchon, a répété que le programme de contrôle des armes à feu était là pour de bon, malgré la controverse.

C'était hier le 13^e anniversaire de l'assassinat de 14 jeunes femmes, le 6 décembre 1989 à l'École polytechnique, mais la cérémonie à laquelle ont participé les dirigeants politiques devant le campus de l'Université de Montréal a été marquée par le scandale entourant l'énorme dépassement de coûts du programme de contrôle des armes à feu au fédéral.

Interrogé par les journalistes après la cérémonie, le ministre Cauchon a dû, encore une fois cette semaine, s'expliquer. Il a invité les gens à distinguer le principe de la loi sur le contrôle des armes à feu et les problèmes de gestion qui ont été dévoilés plus tôt cette semaine par la vérificatrice générale, Sheila Fraser.

«C'est une politique qui reflète les valeurs de la société canadienne, qui est appuyée par l'ensemble de la po-

pulation canadienne. C'est une politique qui donne des résultats, une politique avec laquelle nous allons continuer», a martelé le ministre.

M. Cauchon a concédé: «Oui, il y a des problèmes» avec l'application du programme d'enregistrement des armes, mais cela ne doit pas occulter les bienfaits que le contrôle des armes a apporté à la société.

Du côté des partisans du contrôle des armes à feu, on soulignait que même si la loi n'est pas parfaite, elle a permis de réduire le nombre de décès par arme à feu au Canada.

Le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, présent à la cérémonie, a rappelé que «nous ne sommes pas à l'abri de la violence» et que «nous n'avons pas le droit de nous habituer à la violence».

Dans le cadre de ce triste 13^e anniversaire, la Fédération des femmes du Québec a fait le point sur sa campagne de sensibilisation à la violence faite aux femmes, lancée un an plus tôt.

Quelque 7000 lettres ont été adressées aux députés de tout le Québec, relevant notamment des cas de violence qui ont été rapportés ou banalisés par les médias.

Montréal Mode

Le gouvernement a fermé les yeux sur les problèmes, accusent les libéraux

PRESSE CANADIENNE

Québec — Québec a été informé à plusieurs reprises des problèmes de gestion chez Montréal Mode mais n'a jamais enquêté là-dessus avant cette semaine, ont avancé hier des députés du Parti libéral du Québec.

Ils ont fait valoir que deux notes de service de fonctionnaires, transmises en septembre 1999 et en février 2000, avaient informé l'ex-ministre de l'Industrie et du Commerce, Guy Julien, de problèmes dans l'administration des affaires courantes chez Montréal Mode. L'une de ces notes évoque d'ailleurs «l'apparence de conflit d'intérêts structurel à Montréal Mode».

Les libéraux ont fait valoir que ces deux notes de service avaient été portées à la connaissance de M. Julien avant que celui-ci ne rencontre le couturier Jean-Claude Poitras, le 27 juin 2000. Mais M. Julien a invoqué le contenu de ces notes pour affirmer que sa rencontre avec M. Poitras ne lui avait pas permis de conclure à autre chose qu'à des problèmes de communication, de clarification de mandat de Montréal Mode et de relations d'affaires.

«Comment l'ex-ministre de l'Industrie et du Commerce peut-il se réfugier, dans ses réponses, dans des notes qui sont antérieures à la réunion? a demandé le député Pierre Paradis. Qu'est-ce qui s'est passé à la réunion, quel suivi y avez-vous donné? Il y a plus de 30 millions de l'argent des contribuables, des fonds publics, qui ont été gaspillés parce que le gouvernement n'est pas intervenu, vous avez une responsabilité.»

Guy Julien a répliqué que «la rencontre qu'il a eue avec M. Poitras portait sur un problème de relations

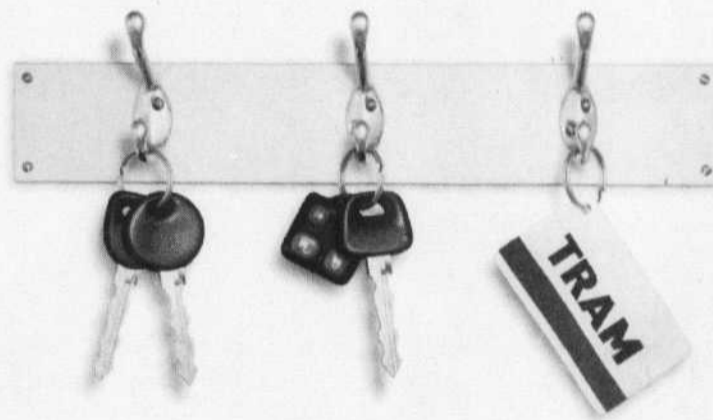
d'affaires avec Montréal Mode». «C'est ça le problème qu'il m'a soumis, a-t-il ajouté. Je ne peux pas dire autre chose que ça. C'est ça qui s'est passé.» En ce qui a trait au fait que les notes de fonctionnaires soient antérieures à sa rencontre, M. Julien a déclaré: «J'étais déjà sensibilisé à la problématique, c'est ça que ça veut dire. Mais ça change quoi aux faits?»

Les libéraux ont ensuite rappelé que, quelques semaines après la rencontre de M. Julien avec le couturier québécois, soit en juillet 2000, des articles de l'hebdomadaire *Les Affaires* ont fait état d'un certain nombre de pratiques douteuses ayant cours chez Montréal Mode. La firme de vérificateurs externes Richter et associés a d'ailleurs refusé de signer les états financiers de la société, cette année-là, en raison de pièces manquantes.

Or le premier ministre Bernard Landry — qui était à l'époque ministre des Finances — aurait à son tour eu une rencontre sur le sujet de Montréal Mode, en septembre 2000, affirme l'opposition libérale. M. Landry était absent de l'Assemblée nationale hier, il n'a donc pas été possible de savoir avec qui il se serait entretenu et quels sujets auraient été abordés.

La libérale Monique Gagnon-Tremblay a demandé à la ministre des Finances, Pauline Marois, si elle avait l'intention de demander à la vérificatrice générale de questionner le gouvernement sur ses propres agissements, plaidant que «deux ans se sont écoulés avant qu'on agisse».

Mme Marois a paru irritée, lançant que Mme Gagnon-Tremblay «tire des conclusions avant que l'enquête ait eu lieu, risquant ainsi de salir des réputations et des personnes qui ont pu agir en toute bonne foi dans le cadre des responsabilités et des fonctions qu'elles assumaient».



La carte TRAM, l'option passe-partout.

Cette carte vous permet de voyager tant que vous le voulez en Train, Autobus, Métro ou une combinaison de ces modes de transport.

Tarifs mensuels en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2003

	Ordinaire	Intermédiaire	Réduit
Zone 1*	55,00\$	44,00\$	32,50\$
Zone 2	65,00\$	52,00\$	38,50\$
Zone 3	81,50\$	65,00\$	48,00\$
Zone 4	95,50\$	76,50\$	56,50\$
Zone 5	113,00\$	90,50\$	66,50\$
Train seulement	96,00\$	77,00\$	56,50\$
Zone 6	135,00\$	108,00\$	79,50\$
Train seulement	115,00\$	92,00\$	67,50\$
Zone 7	158,00\$	126,00\$	93,00\$
Train seulement	134,00\$	107,00\$	79,00\$
Zone 8	179,00\$	143,00\$	106,00\$

Le tarif intermédiaire est offert aux étudiants à temps plein de 18 à 21 ans. Le tarif réduit est offert aux 65 ans et plus ainsi qu'aux écoliers à temps plein de moins de 18 ans. Ces tarifs sont offerts sur présentation d'une carte d'accès émise par l'AMT, le RTL, la STL ou la STM pour les tarifs réduits.

Pour les trains de banlieue, des tickets-train sont également disponibles.

*Seule la carte mensuelle TRAM sera acceptée à bord des trains de banlieue en zone 1 ainsi que les tickets-train et les transferts d'autobus et de métro.

Avec les transports collectifs, vous avez le choix.

(514) 287-TRAM • www.amt.qc.ca

AMT
Agence métropolitaine de transport

SOLDE FIN DE BAIL

- 30% - 50%

sur une grande sélection de vêtements et chaussures importés pour enfants de 0 à 16 ans

OGILVY pour Enfants

1307, rue Sainte-Catherine Ouest 4^e étage (514) 849-8011

Agir contre les changements climatiques

Ensemble, on peut y arriver.

Plan du Canada sur les changements climatiques



Le Plan est équilibré et conçu pour assurer l'atteinte de nos objectifs économiques et environnementaux sans qu'aucune région ne porte un fardeau indu. Les gouvernements, les industries, ainsi que les Canadiens et les Canadiennes peuvent faire leur part pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Renseignez-vous sur ce que vous pouvez faire. Pour obtenir votre exemplaire du Plan, composez le 1 800 O-Canada (1 800 622-6232), ATME 1 800 465-7735, ou visitez le site canada.gc.ca pour nous dire ce que vous en pensez.



Gouvernement du Canada / Government of Canada

Canada

• LES ACTUALITÉS •

L'économiste Pierre Fortin commente la réforme des normes du travail

Le gouvernement entre dans une zone dangereuse

Il y aura moins d'emplois créés si les coûts des entreprises dépassent un certain niveau

Les restaurateurs, les PME, les grandes entreprises, les gens du commerce de détail, tous ont dénoncé cette semaine, en commission parlementaire, les coûts de la révision de la Loi sur les normes du travail. Tout bien compté, l'impact sera marginal, répond le ministre du Travail, Jean Rochon. Fait-il les bons calculs?, souligne Pierre Fortin. Faut-il toujours tout compter?, répond l'organisme Au bas de l'échelle.

JOSÉE BOILEAU
LE DEVOIR

Le gouvernement entre dans une zone dangereuse avec son projet de loi sur les normes du travail, actuellement discuté à l'Assemblée nationale et qui doit être adopté avant Noël.

L'économiste Pierre Fortin le dit avec des mots prudents, mesurés, tant, comme il s'exclame, «je

balance entre ma tête et mon cœur». Mais il trouve bien trompeur le faible impact économique de 0,18 % qu'auraient les nouvelles normes sur la masse salariale des entreprises du Québec, selon le ministre du Travail.

«Le pourcentage du ministre n'a pas rapport, comme disent les ados. Ça n'a aucun sens de comptabiliser l'impact sur l'ensemble des entreprises du Québec, en in-

cluant la masse salariale de grandes industries comme Bombardier, par exemple. Il faut plutôt aller voir les entreprises qui embauchent du monde au salaire minimum. Et la question que je pose, c'est: qu'est-ce que 188 millions — soit le coût de la réforme, selon le ministre — représentent comme augmentation du salaire minimum?» La réponse de Pierre Fortin: au moins 9 %, ce qui est loin d'être négligeable.

Professeur à l'Université du Québec à Montréal et analyste recherché, M. Fortin s'est retrouvé mêlé malgré lui au débat. En commission parlementaire mardi, le président du Conseil du patronat, Gilles Taillon, s'est appuyé sur une conversation qu'il avait eue quelques jours plus tôt avec M.

Fortin pour affirmer que la nouvelle loi entraînerait une hausse de 10 % des coûts pour les entreprises touchées.

Joint par *Le Devoir*, Pierre Fortin a détaillé sa façon d'évaluer les enjeux de la loi. Lui-même s'est longtemps intéressé à toute la question du salaire minimum: il y a plus de 20 ans, il avait été l'auteur d'une étude sur le sujet qui avait créé une vive controverse dans les milieux syndiqués et communautaires. Il est revenu à ce dossier il y a trois ans.

«Ce qu'on constate, dit-il, c'est qu'on peut, sans impact sur l'emploi, augmenter le salaire minimum — ce qui comprend les dispositions qui font augmenter la masse salariale des entreprises — jusqu'à concurrence de 45 % du salaire

moyen. C'est d'ailleurs une politique que le gouvernement a suivie ces dernières années parce qu'il y a 25 ans, le salaire minimum était presque à 60 % du salaire moyen et que ça entraînait une énorme destruction d'emplois.

«Ce que je dis, c'est qu'en ajoutant les nouvelles normes, on fait grimper le pourcentage à 49 % du salaire moyen. Et là, on tire pas mal sur l'élastique.»

M. Fortin base son calcul sur le fait qu'au Québec, quelque 200 000 personnes travaillent au salaire minimum, pour une moyenne de 30 heures par semaine, le travail à temps partiel étant très courant chez les non-syndiqués. C'est donc à eux qu'il applique les coûts de 188 millions évalués par le ministre, un chiffre qu'il trouve peu explicite mais qui lui semble somme toute «raisonnable».

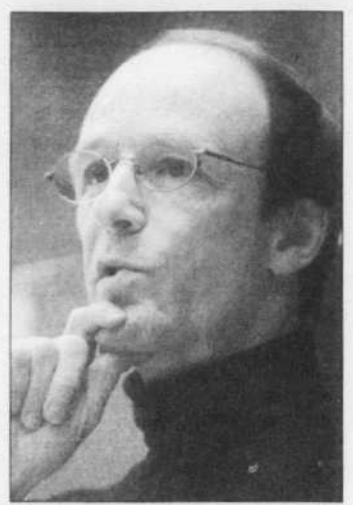
Les nouvelles mesures — parmi lesquelles une application plus large des jours fériés, un recours contre le harcèlement psychologique ainsi que des congés sans solde en cas de maladie ou d'obligations familiales — représentent donc une augmentation de 62 ¢. Cette somme doit s'ajouter au salaire minimum, depuis peu à 7,20 \$ l'heure et qui passera à 7,30 \$ le 1^{er} février 2003. C'est ce chiffre global de 7,92 \$ qui correspond à 49 % du salaire moyen au Québec.

Combien d'emplois seraient donc perdus quand on passe ainsi la barre des 45 %? M. Fortin répond plutôt par ceux qui ne seront pas créés. «Le problème, quand on revoit le salaire minimum ou les normes, c'est que les avantages sont visibles: les gens ont plus d'argent dans leurs poches. Les désavantages, eux, sont diffus, invisibles: ça peut vouloir dire 5000, 10 000 personnes qui n'auront pas d'emploi. Sauf que dire ça, on passe pour des sans-cœur.»

Il se dit pourtant favorable au projet de loi. «Mais il y a plein de monde qui se refuse à en voir les véritables coûts. Moi, je dis qu'on est dans l'incertitude. Les études nous invitent, quand on dépasse les 45 %, à être extrêmement prudents. Le gouvernement l'est-il?»

Pas convaincus

Cette approche nuancée ne convainc guère le groupe Au bas de l'échelle, qui défend les travailleurs non syndiqués et se bat depuis des années pour l'amélioration des normes du travail.



ARCHIVES LE DEVOIR
Pierre Fortin

«On nous ressort toujours l'argument classique: l'impact sur les coûts. Mais on ne peut pas avoir qu'une approche comptable dans le domaine du travail. C'est aussi un choix de société!», s'exclame Esther Paquet, porte-parole du groupe.

Mme Paquet fait notamment valoir des études de l'OCDE qui démontrent que le niveau de réglementation n'influe pas sur le niveau d'emploi. Pourtant, dit-elle, chaque fois qu'il est question d'améliorer le sort des travailleurs, le patronat s'y oppose. Même lorsqu'il s'agit de s'adapter à l'évolution de la société, comme c'est le cas avec le projet de loi qui veut favoriser, par des congés, la conciliation travail-famille.

«On nous dit que ça se fait déjà largement dans les PME. Tant mieux; nous, on n'a jamais prétendu que tous les patrons sont mauvais. Tout ce qu'on dit, c'est qu'il faut que ce soit normé pour ne pas que la demande d'un congé pour des raisons familiales dépende de la relation avec ton patron.»

De même, les inquiétudes des associations patronales face au harcèlement psychologique ressemblent fort aux débats qui ont eu cours, il y a des années, au sujet du harcèlement sexuel — ou du droit de refuser un travail dangereux, comme l'a rappelé la FTQ. Les entreprises ont quand même fini par s'adapter.

«Si on attend l'accord du patronat, on ne bougera jamais, insiste Mme Paquet. Et une réforme pas de coûts, c'est une réforme insignifiante.»

SERVICE À CAFÉ 8 morceaux acier inox. 89⁹⁵

ALIMENTS WEDGWOOD
thé, biscuits et confitures de 5⁹⁵ à 12⁹⁵

COLLECTION IMPRESSIONNISTES
assiettes, vases et calexons à partir de 54⁹⁵

VOTRE magasin POUR Noël

NOS PRIX SONT IMBATTABLES
NOS IDÉES-CADEAU SONT IMBATTABLES

ENSEMBLE À GÂTEAU
7 morceaux 69⁹⁵

ENSEMBLE DIGESTIF 29⁹⁵

LAGUIOLE couteaux à steak, ens. à tailler et accessoires de 39⁹⁵ à 89⁹⁵
manches en acier inox., bois de rose ou noir

MARQUE-PLACES
ens. de 6 à partir de 11⁹⁵

HORLOGE DE CUISINE style retro 79⁹⁵
AVEC MINUTERIE, FAIT EN SUÈDE.

TOASTESS grille-pain 2 tranches 39⁹⁵

ENSEMBLE DE SALIÈRE ET MOULIN À POIVRE POIVRE EN PRIME 19⁹⁵

SERVICE DE COUVERTS EUROPÉENS EN ACIER INOXYDABLE 18/10 Choix de 3 styles
Ens. de 20 pièces 139⁹⁵ Ens. 4 couteaux à dessert ou 4 tartineurs 44⁹⁵
Service d'appoint 5 pièces 79⁹⁵ Ens. de 4 fourchettes à desserts 19⁹⁵
4 fourchettes et couteaux à poisson 49⁹⁵ Ens. de 4 cuillères espresso 14⁹⁵

DE LONGHI cafetière 119⁹⁵

TRESSAGE ens. 45 morceaux 149⁹⁵

ROYAL AMBRY COLLECTION

SOLDDES

AVANT NOËL

fauteuils causeuses sofas modulaires tables à café tableaux
table de travail carpettes lampes lits literies matelas divets oreillers

RÉDUCTIONS JUSQU'À

50%

MARCHANDISE SÉLECTIONNÉE

Depuis 1984

ACTUELS

SUR RENDEZ-VOUS 514-335-0705

TOUT POUR LA MAISON AUX PRIX GARANTIS LES PLUS BAS

LINEN CHEST

DÉCOR DÉPÔT

«Le supercentre de la mode maison»

La Cathédrale centre-ville (514) 282-9525	Place Portobello, Brossard (450) 671-2202	Centre Rockland (514) 341-7810	Les Galeries Laval (450) 681-9090	Carrefour Langelier (514) 254-3636	Service à domicile GRATUIT 331-5260
---	---	-----------------------------------	--------------------------------------	--	---

ECLAT D'ÉTAÏN

1201, AVE. GREENE, WESTMOUNT, QC • TÉL. : 514.935.7713
2051, DE LA MONTAGNE, MONTRÉAL, QC • TÉL. : 514.286.9933

• CULTURE •

Notation fiduciaire

Faites de la musique! obtient la note de passage

BERNARD LAMARCHE
LE DEVOIR

Une première en Amérique du Nord, l'organisme culturel à but non lucratif Faites de la musique!, œuvrant dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve, s'est soumis à un exercice de notation fiduciaire par une firme externe.

Entamé en juin dernier, le processus de notation fiduciaire a permis d'examiner chacun des aspects de l'entreprise, de sa mission jusqu'à sa raison sociale, pour mesurer le risque que ses partenaires et les artistes prennent en travaillant avec elle. Spécialisée dans l'évaluation d'entreprises privées, c'est la firme suisse RCP & Partners, dirigée par un Québécois, l'ancien journaliste Robert Pouliot, qui a mené l'évaluation. Le fait de scruter les activités d'une entreprise à but non lucratif était d'ailleurs une première également pour RCP & Partners.

Faites de la musique!, aussi connu sous l'acronyme FDM!, est une entreprise d'économie sociale

qui évolue depuis dix ans. En croissance rapide depuis trois ans et désirant s'accroître, l'organisme a cru bon de se soumettre à l'exercice de notation fiduciaire, dont le but est d'examiner le comportement d'une entreprise afin de mieux cerner les actions à prendre pour le futur.

Des activités multiples

FDM! gère plusieurs activités dans le domaine de la culture émergente. Gestionnaire du Zest, la dynamique salle de spectacle de la rue Bennett (702 productions et 89 400 spectateurs depuis 1996), elle organise le concours Les Francouvertes (11 957 spectateurs, 152 artistes depuis 1995), que plusieurs observateurs de la scène alternative considèrent comme l'événement le plus pertinent dans le genre au Québec. Le volet «Espaces émergents» est également sous sa coupe, dont les studios, les ateliers professionnels et l'événement comme tel (en mars prochain pour la seconde édition) permettent à une foule d'artistes de prendre de l'expérience ou de peaufiner leur formation. L'école de chant La Chanterie est rattachée à l'organisme. En sont issues Les Zalmes, un groupe

vocal d'adolescentes de 10 à 12 ans qui devrait signer sous peu son premier album. L'événement Evidemment Jazz est aussi sous la férule de Faites de la musique!

Les bureaux de l'organisme, comme la salle du Zest, sont à la veille de déménager. En avril, une salle de spectacle de 350 places sera aménagée dans l'ancien poste 45 de pompiers, située à l'angle des rues Ontario et Desjardins. L'édifice accueillera également un studio pour les spectacles plus intimistes et les répétitions. Sous peu, Faites de la musique! générera des équipements immobiliers d'une valeur de 4,3 millions de dollars, autre donnée en faveur de l'exercice de notation.

Diversifier le financement

L'examen des activités d'une entreprise permet d'assurer (ou non) sa crédibilité tout en signalant certaines lacunes dans son fonctionnement d'entreprise. Loin d'être un simple coup de marketing, l'exercice permet de préciser l'image corporative d'une entreprise et de situer sa position dans le paysage québécois de la finance. Ainsi, le niveau de fiabilité de Faites de la musique! a été fixé et une mesure de solvabilité

à court terme établie pour lui. Si l'exercice a résulté par l'obtention de la note «bien» par l'entreprise, quelques aspects ont été soulignés comme devant être améliorés.

Tout en saluant «la volonté de changer et de s'améliorer de Faites de la musique!», Robert Pouliot a notamment plaidé pour le resserrement du contrôle financier dans l'organisme. Faites de la musique! a réagi avant même le dévoilement des résultats de l'évaluation en engageant un directeur financier, ce qui n'est pas courant pour ce type d'entreprises.

Le principal risque pour FDM! concerne la source de financement unique de l'organisme, essentiellement des fonds publics, un financement jugé aléatoire, sujet aux changements de politiques. Cette diversification sera atteinte notamment par l'organisation d'une campagne de financement et un autofinancement plus grand. À moyen terme, un fonds de réserve sera créé pour protéger les investissements. De plus, le manque de statistiques opérationnelles, de celles dont abreuvent les médias de plus grandes organisations comme le Festival de jazz, doit être compensé pour

mieux asseoir les acquis de chacune des activités de spectacles.

Au chapitre des réussites, l'engagement de Faites de la musique! envers les artistes de la relève est assuré alors qu'il a été établi qu'environ 70 % de chaque dollar touché par FDM! est remis aux artistes. Il s'agit là d'une preuve que la mission de FDM! est bien menée. L'école de musique est l'activité qui a reçu la meilleure note, elle qui atteint 1000 inscriptions par période de classe. D'un autre point de vue, le concours Les Francouvertes plafonne, notamment en raison de l'étroitesse de la salle du Zest qui l'accueille, une situation qui devrait changer à la suite de son prochain déménagement.

En tout et pour tout, Faites de la musique! a été jugé solvable et solide, juste ce qu'il faut pour se permettre de gagner la confiance des éventuels partenaires, le réel objectif de l'exercice, considéré comme «une démonstration de diligence envers les gens qui seraient intéressés à travailler avec eux», a commenté Robert Pouliot en entrevue après la présentation détaillée des résultats de la notation.

L'exercice sera contrôlé à tous

les trois mois par la firme RCP & Partners, qui révisera sa note au besoin. Selon M. Pouliot, FDM! — il a été d'ailleurs conseillé de rejeter ce nom, «qui ne veut rien dire», selon l'évaluateur — constitue «le risque le plus élevé parmi les risques acceptables». Par contre, les outils et les conseils fournis avec l'étude devraient permettre à l'organisme de rapidement se classer parmi les meilleurs, un processus déjà en marche selon l'expert. La commande passée à RCP & Partners a coûté 25 000 euros à l'organisme, «presque rien», selon M. Pouliot, qui estime qu'avec le redressement qui devrait suivre, Faites de la musique! saura trouver des ressources se chiffrant entre le demi-million et le million de dollars.

Pour Annie Vidal, directrice générale de Faites de la musique!, la mission de démocratisation culturelle «est très large et risque de faire en sorte de nous perdre». C'est une des recommandations du rapport que de resserrer la mission de l'organisme. «Plutôt que de mettre au jour de nouveaux projets pour aller chercher plus de financement, l'exercice nous fait prendre conscience qu'il faut développer nos forces et prendre soin de ce qui marche.»

DIRECTEMENT DE L'IMPORTATEUR

Importations
Jacardi Inc.
Depuis 25 ans

Costumes pour hommes
«Haut de gamme»

«Dormeuil» - «Lubiam»

Smokings - Chemises - Cravates
Pantalons - Manteaux - Sportswear
Importés d'Italie

Rapport qualité/prix inégalé

LUN 10 h à 18 h SAM 10 h à 16 h
VEN Soir sur rendez-vous

2015 Drummond, suite 102 (coin Maisonneuve)
Montréal (514) 845-6067



Un fauteuil zéro-gravité **Perfect Chair^{MC}**
en pleine action... Hyperconfortable

Boutique
Tout pour le Dos

...un rendez-vous avec le confort!

1 Henri-Bourassa Est coin Boul. St-Laurent ☎ Henri-Bourassa
514-383-1582 1-800-268-1582 www.toutpourledos.com
Stationnement privé

WATERMAN

Expert II

Nouvelles couleurs

- bleu marbré
- noir
- gris mat
- acier satiné

Ensembles cadeaux
bille et porte mine
99\$

Les plus grandes marques aux meilleurs prix.

- 977, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (niveau métro à la Maison Simons)
- Carrefour Laval
- Mail Champlain, Brossard
- Place Laurier (Sainte-Foy)

Tél. : (514) 284-1295

www.stylo.qc.ca

Ce que vous cherchez depuis longtemps...
nous l'avons peut-être?

vases
urnes
statues
fontaines
plantes rares
meubles
d'appoint
curiosités

Masques
africains

Ouvert 7 jours
par semaine
Livraison
Consultation
Stationnement
gratuit

230, rue Peel
Montréal
(2 rues au sud
de Notre-Dame)
514.935.1812

ALPHA
Plantés
et poteries

Plus de 500 000 \$ d'inventaire,
ça donne du choix!

www.alphaplantes.com

Campagne de vaccination gratuite
contre la

GRIFFE
UNITÉ

pour les 60 ans ou plus et les personnes à risque

Faites-vous vacciner!

C'est le moyen le plus efficace de vous protéger contre la grippe.

Ce qu'il faut savoir:

- On peut mourir d'une grippe.
- La grippe est contagieuse. Tout le monde peut l'attraper et la transmettre.
- La grippe et le rhume, c'est différent. Le vaccin est efficace contre la grippe, mais il ne protège pas contre le rhume ni contre d'autres infections respiratoires.
- On peut prévenir la grippe en se faisant vacciner tous les automnes.
- Le vaccin ne donne jamais la grippe, car il ne contient aucun virus vivant.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux considère que la vaccination est le moyen le plus efficace de se protéger contre la grippe.

www.msss.gouv.qc.ca/grippe

Santé
et Services sociaux
Québec

LE DEVOIR

LE MONDE

EN BREF

La Russie se fâche contre la Grande-Bretagne

Londres (Reuters) — La Russie a exprimé son mécontentement hier après la libération sous caution par la Grande-Bretagne de l'émissaire indépendantiste tchétchène Akhmed Zakaïev, arrêté jeudi à la demande de Moscou à l'aéroport londonien de Heathrow en provenance du Danemark. Zakaïev a été libéré dans l'attente de sa comparution la semaine prochaine devant la justice qui décidera de sa éventuelle extradition. Conseiller du dirigeant tchétchène Aslan Mashkadov, entré dans la clandestinité, il est recherché par la Russie pour actes de terrorisme présumés entre 1996 et 1999. «*Que se serait-il passé si un autre terroriste était venu à Londres, [par exemple Oussama] ben Laden qui, comme Zakaïev, est internationalement recherché?*», a demandé le ministre russe des Affaires étrangères, Igor Ivanov. Zakaïev avait déclaré que la seule façon d'éviter des attaques tchétchènes en Russie était d'entamer des négociations politiques pour un règlement du conflit en Tchétchénie, ce que les autorités russes ont interprété comme des menaces de la part des dirigeants tchétchènes. Zakaïev avait été libéré mardi d'une prison danoise où il avait passé 34 jours en attendant que les autorités examinent la demande d'extradition formulée par Moscou.

Extradition d'un baron de la cocaïne

Bogotá (Reuters) — Un ancien trafiquant de cocaïne colombien surnommé «le Chimiste» est devenu hier le premier baron du cartel de Cali à être extradé aux États-Unis. Victor Patino Fomeque, qui fut le numéro cinq du fameux cartel aujourd'hui démantelé, a pris place dans un avion américain sous bonne escorte. Il risque une peine de réclusion à perpétuité pour complot visant à introduire de la cocaïne aux États-Unis et blanchiment d'argent. Sa connaissance du cartel et de l'un de ses anciens patrons — Gilberto Rodriguez Orejuela — pourrait toutefois faire de Fomeque une précieuse source d'informations aux États-Unis.

Une fontaine pour se souvenir de Lady Di

Londres (AP) — Une grande fontaine ovale dédiée à la princesse Diana reflétera les hauts et les bas de sa vie et montrera à quel point elle était accessible, a annoncé hier la conceptrice de l'ouvrage, alors que des officiels en dévoilaient des plans détaillés. Kathryn Gustafson est l'artiste américaine qui a été choisie pour créer ce monument commémoratif d'une valeur de trois millions de livres. Il sera installé dans Hyde Park, à Londres. La construction de l'ouvrage, qui couvrira une surface de 50 mètres sur 80 mètres, doit commencer l'an prochain et être terminée d'ici l'été 2004, sept ans après la mort de la princesse Diana dans un accident de voiture à Paris.



Erdogan juge insuffisante l'offre franco-allemande

Istanbul (Reuters) — Le leader islamiste modéré turc Tayyip Erdogan a jugé insuffisante hier la proposition que l'Allemagne et la France comptent soumettre dans une semaine au Conseil européen de Copenhague concernant la fixation d'une date pour l'ouverture de négociations en vue de l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne. Refusant qu'elle soit sans cesse repoussée aux «*calendes grecques*», la Turquie réclame que le sommet européen, consacré à l'élargissement de l'Union, fixe une fois pour toutes un délai précis à Ankara, dont les quinze reconnaissent les efforts pour remplir les critères politiques et diplomatiques qui lui ont été imposés.

Bagdad livrera aujourd'hui 10 000 pages sur son armement

Les inspecteurs scruteront le rapport avant de le remettre au Conseil de sécurité

REUTERS

Bagdad — Le Conseil de sécurité de l'ONU a décidé hier de laisser les experts de l'ONU analyser les premiers la déclaration de l'Irak sur ses armements — avant, donc, que les pays membres ne la reçoivent — pour déterminer si le document contient des informations sensibles.

«*Aucun membre du Conseil ne l'obtiendra lundi*», a déclaré aux journalistes le chef des équipes d'inspecteurs, Hans Blix, à l'issue de consultations au sein du Conseil. De son côté, un diplomate a dit qu'il faudrait «*pas mal de temps*» pour que le document soit prêt à être rendu public.

Le document irakien, qui compterait au moins 10 000 pages, porte sur ses programmes d'armes chimiques, biologiques et nucléaires. Bagdad a été contraint de le rédiger par la résolution 1441 des Nations unies qui l'oblige à désarmer sous peine de «*graves conséquences*». Blix a dit que sa commission de désarmement (Cocovinu) devait déterminer si certains passages du document risquaient ou non de favoriser la prolifération des armements.

Certains diplomates ont estimé qu'il pourrait s'écouler une semaine avant que les membres du Conseil de sécurité, notamment les États-Unis, ne puissent consulter ce document. Le document, rédigé en anglais et en arabe et éventuellement accompagné de données enregistrées sur cédérom, sera remis ce soir à l'ONU au cours d'une brève cérémonie en Irak avant d'être acheminé à New York.

Le volet relatif au programme nucléaire irakien sera transmis à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), à Vienne. La partie portant sur les programmes chimie, biologique et balistique sera remise à la Commission de contrôle, de vérification et d'ins-

pection de l'ONU, à New York. La résolution de l'ONU ne demande pas seulement à l'Irak de donner des renseignements sur ses programmes d'armement mais aussi sur ses industries civiles pouvant entrer dans le processus de fabrication d'armes.

Hussein Mohammed Amin, chef du Directorate irakien de surveillance nationale, a révélé que la déclaration contiendrait «*de nouveaux éléments*» sur les activités menées en l'absence des inspecteurs, après leur départ, en 1998. Il a ajouté que le document «*couvre des activités biologiques, chimiques, de missiles et nucléaires, mais aucune activité interdite*».

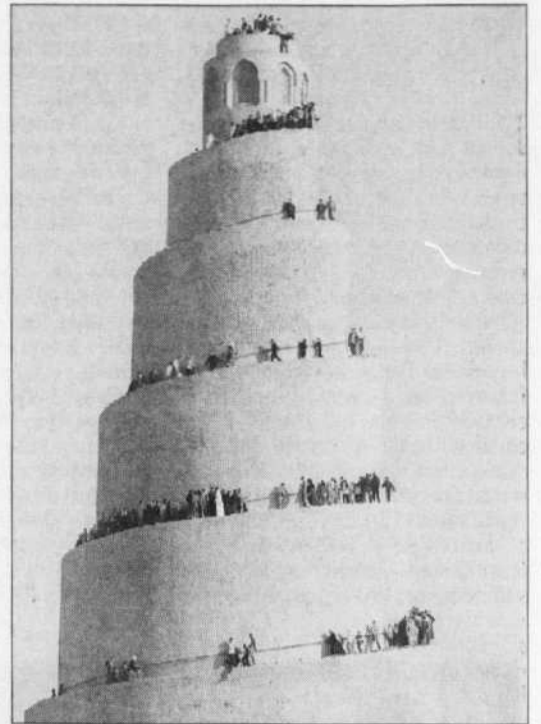
Pressions américaines

L'ambassadeur de l'Irak auprès de l'ONU, Mohammed Aldouri, a déclaré que son pays coopérerait complètement avec les inspecteurs en désarmement. «*Si les Américains ont des preuves, ils doivent dire aux inspecteurs de trouver ces preuves. Nous disons qu'ils ne trouveront rien*», a-t-il déclaré, en précisant que les inspecteurs pouvaient aller où ils voulaient.

Les États-Unis pourraient, après avoir consulté cette liste, accuser l'Irak de «*violation substantielle*» de ses obligations, ce qui pourrait servir de base à une intervention militaire contre Bagdad. Mais la résolution précise qu'une éventuelle violation doit être vérifiée sur le terrain par les inspecteurs. En adoptant une résolution très contraignante, le Conseil de sécurité a voulu s'assurer que les États-Unis ne déclarent pas d'eux-mêmes une infraction irakienne puis attaquent Bagdad en disant avoir le soutien de l'ONU. La résolution stipule également que de fausses informations dans la liste ne constituent pas, seules, une violation substantielle, mais qu'elles le deviendront si des infractions sont constatées sur le terrain.



Hans Blix, un homme sous pression.



En attendant, des Irakiens sont allés célébrer le fin du ramadan en gravissant le Malwiye, un monument au nord de Bagdad.

Les responsables américains ont donc critiqué le fait que les experts en armement ne mènent pas plus agressivement leur mission. Washington a notamment fait pression sur Blix pour qu'il incite les scientifiques irakiens à dire tout ce qu'ils savent sur les programmes d'armes de destruction massive.

Une guerre pourrait coûter entre 99 et 2000 milliards

ASSOCIATED PRESS

Washington — Une guerre contre l'Irak pourrait coûter entre 99 milliards et plus de 1900 milliards de dollars sur dix ans, selon une étude de l'Académie américaine des arts et des sciences. Dans le pire des scénarios, le conflit pourrait donc engloutir l'équivalent d'un budget annuel, estiment les chercheurs dans cette étude parue jeudi.

L'estimation basse se fonde sur l'hypothèse d'une campagne militaire et diplomatique réussie, alors que l'hypothèse haute table sur une guerre prolongée avec une perturbation des marchés pétroliers et une récession aux États-Unis. Du côté de la Maison-Blanche, on estime qu'il est prématuré de parler de

coûts. «*La guerre n'est qu'en dernier ressort. Nous espérons tous une solution pacifique*», a commenté le porte-parole Gordon Johndroe.

Selon l'étude intitulée *Guerre en Irak: coûts, conséquences et alternatives*, des dépenses militaires directes iraient de 50 milliards de dollars en cas de campagne courte à 140 milliards en cas de conflit prolongé. Les frais d'occupation et de maintien de paix s'élevaient à 75 milliards au mieux et à 500 milliards au pire. Reconstruction et développement coteraient entre 30 et 105 milliards, alors que l'aide humanitaire est estimée entre un et dix milliards.

Mais les conséquences économiques d'une guerre iraient bien au-delà d'un alourdissement du budget: il faudrait aussi prendre en compte la hausse du

baril, le ralentissement de la croissance et peut-être même une récession, pensent les chercheurs.

Une perturbation durable des marchés pétroliers mondiaux pourrait coûter jusqu'à 778 milliards de dollars à l'économie américaine, ajoute l'étude. D'un autre côté, les énormes ressources pétrolières irakiennes seraient suffisantes pour satisfaire la demande américaine pendant près d'un siècle, soulignent-ils.

En cas d'issue favorable, l'impact macroéconomique — y compris sur l'emploi — apporterait 17 milliards. Mais en cas de bourbier, il en coûterait 391 milliards de dollars, ajoutent les chercheurs du Comité d'étude sur la sécurité internationale au sein de l'Académie.

Côte d'Ivoire

Les soldats français découvrent un charnier

REUTERS

Abidjan — Les troupes françaises déployées le long de la ligne de front entre rebelles et forces gouvernementales en Côte d'Ivoire ont annoncé hier avoir découvert un charnier dans l'ouest du pays.

Le site mesure 30 mètres de long sur deux de large et des membres humains dépassent de la terre dont ils ont été fraîchement recouverts. «*Nous ignorons combien de corps il contient, qui a tué ces gens et quand. Ce n'est pas notre mission d'exhumer les cadavres et nous nous contentons de signaler ce que nous avons trouvé*», a déclaré à Reuters le lieutenant-colonel Ange-Antoine Leccia, porte-parole du contingent français.

Le charnier a été découvert jeudi soir à Mohoko Zohi, à 70 km au nord-ouest du centre caennais de Daloa, zone en principe sous contrôle des rebelles du Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire (MPCD) qui ont déclenché le 19 septembre un soulèvement ayant eu pour effet de couper le pays en deux.

Le village se trouve non loin de la zone où les deux camps se sont affrontés la semaine dernière, à la suite d'une incursion de l'armée au nord de la ligne de cessez-le-feu que le gouvernement avait accusé alors les rebelles d'avoir violé.

Selon le lieutenant-colonel Leccia, les rebelles ont déclaré ne pas avoir été au courant auparavant de l'existence de ce charnier. Leccia a précisé que l'armée en avait officiellement avisé les autorités d'Abid-

jan, en même temps que le gouvernement français.

Depuis le 19 septembre et jusqu'à la trêve précaire proclamée le 17 octobre, des centaines de personnes ont été tuées en Côte d'Ivoire et les deux camps se sont accusés d'avoir commis des exécutions sommaires. Les Nations unies ont prévenu les belligérants que tout crime de guerre relèverait de la justice pénale internationale.

Les négociations engagées à Lomé entre le gouvernement ivoirien et le MPCD sous l'égide de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) piétinent, et la situation s'est encore dégradée la semaine dernière avec l'apparition de deux nouveaux groupes rebelles dans le Grand Ouest, en bordure de la frontière libérienne.

CES LIVRES À LIRE, À OFFRIR, À ÉCHANGER



Georges Anglade
CE PAYS
QUI M'HABITE



Audrey Benoît
LE LENDEMAIN
DU QUATRIÈME
SOIR



Paul Piché
DES CHÂTEAUX
DE SABLE



Silvie Bernier
LES HÉRITIERS
D'ULYSSE



Jasmine Dubé
LE BAIN



Paul Élysa
BYE BYE,
JEAN
CHRÉTIEN !



Pauline Michel
LES YEUX
D'EAU



Hélène Pedneault
LES CHRONIQUES
DELINQUANTES
DE LA VIE
EN ROSE



Sylvain Rivière
LA BELLE
EMBARQUÉE



Sylvain
Janneteau
DES FEUX
EN NOUS



Michel Jetté et
Léo Lévesque
HISTOIRE
DE PEN



Léo Lévesque
CONTES
EN COUPS
DE POING



Yanni Kin
REGARDE-
MOI,
MAMAN !



Geneviève
Lauzon
UN
AMOUR
DE SŒUR



Pierre-
Michel
Tremblay
QUELQUES
HUMAINS



William
St-Hilaire
AU FOND
DES
CHOSES

Offrir un livre de

LANCTÔT
ÉDITEUR

c'est encourager la culture québécoise !

LE DEVOIR

LE MONDE



Une incursion israélienne fait dix morts dans la bande de Gaza

L'opération visait le mouvement islamiste Hamas

NIDAL
AL MOUGHRABI
REUTERS

Bourei — Dix Palestiniens, dont le gardien et un instituteur d'une école gérée par les Nations unies, sont morts lors de la fusillade déclenchée par l'incursion des soldats israéliens, ont rapporté des témoins et des responsables médicaux palestiniens.

Le président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, a qualifié hier de «massacre» la mort de dix Palestiniens tués lors d'une incursion de soldats israéliens, appuyés par des hélicoptères et des chars, dans le camp de réfugiés de Bourei (bande de Gaza).

«C'est du terrorisme israélien contre nos enfants, nos femmes et nos lieux saints depuis Rafah [dans le sud de la bande de Gaza] jusqu'à Jérusalem [en Cisjordanie]. Ce qu'ils font quotidiennement n'est-il pas du terrorisme?», a-t-il déclaré à son QG de Ramallah, en Cisjordanie.

L'armée israélienne affirme s'être heurtée à une violente résistance lors de l'opération, qui a duré trois heures. Tsahal a expliqué qu'elle visait à traquer des activistes palestiniens responsables d'attentats contre ses soldats dans la bande de Gaza.

Mais à New York, le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a appelé Israël à «s'abstenir d'un recours excessif et disproportionné à la force meurtrière dans les zones [peuplées] de civils».

À Bruxelles, Javier Solana, porte-parole de la diplomatie européenne, a fait une mise en garde semblable. Selon lui, ces méthodes ne peuvent que provoquer «des pertes en vies innocentes», comme ce fut le cas hier, selon lui, et alimenter «le cycle de la violence».

Dans un communiqué diffusé par la chaîne de télévision al-Manar appartenant au Hezbollah et émettant de Beyrouth, le mouvement islamiste Hamas a annoncé que six des morts, dont une femme, étaient des militants du Hamas.

Des Palestiniens habitant le camp ont fait savoir qu'au moins trois personnes avaient été tuées par un missile tiré par un hélicoptère de combat. Deux policiers palestiniens sont morts en défendant le camp, ont poursuivi ces témoins.

Appels à la vengeance

Le bilan de l'incursion ainsi que le moment choisi, la fête religieuse de l'Aïd el Fitr marquant la fin du mois sacré de jeûne du ramadan, ont suscité la colère des Palestiniens et pourraient aviver les tensions dans la région.

Des dizaines de milliers de personnes ont assisté aux funérailles des dix Palestiniens tués. Le transport des corps à travers les ruelles du camp a été accompagné aux cris de «vengeance» par le cortège, dont certains membres avaient le visage masqué.

Plus tard hier, des soldats israéliens ont abattu un activiste du Jihad islamique lors d'un échange



Des dizaines de milliers de personnes ont assisté aux funérailles des dix Palestiniens tués.

de coups de feu pendant un raid dans un village proche de Jérusalem, en Cisjordanie, a-t-on appris de source médicale.

Le premier ministre Ariel Sharon a déclaré jeudi que le réseau al-Qaïda d'Oussama ben Laden était présent dans des secteurs sous contrôle palestinien de la bande de Gaza ainsi qu'au Liban. Mais l'incursion ne semble pas liée à ces allégations, démenties par les autori-

tés palestiniennes et libanaises.

Interrogée sur les raisons qui ont poussé l'armée à mener cette opération le jour d'une fête religieuse musulmane, Sharon Feingold, porte-parole de Tsahal, a déclaré: «Nous les traquons [les militants] dès que nous avons des renseignements. Ils ne respectent pas nos jours fériés.»

Le commandant de l'armée israélienne pour la bande de Gaza, le brigadier Yisrael Ziv, a expliqué que

des soldats avaient pénétré dans le camp de Bourei pour faire sauter une maison appartenant à un activiste et arrêter trois de ses subordonnés, appartenant à une cellule responsable d'attentats à la bombe contre des chars israéliens.

Des témoins palestiniens affirment que des soldats israéliens appuyés par environ 25 chars et plusieurs hélicoptères sont arrivés sous couvert de la nuit et ont ouvert le feu. Un obus tiré par un char a frôlé une maison, et des éclats de bombe ont blessé cinq personnes, a-t-on appris de source médicale. Tsahal a fait exploser une maison appartenant à un militant palestinien, ont rapporté des témoins.

L'armée a identifié ce militant comme étant Eyman Chichniyah, selon les Palestiniens un membre des Comités de résistance populaire, réunissant des activistes laïques et religieux. Selon Tsahal, Chichniyah, qui était recherché par Israël, dirigeait la cellule responsable de trois attaques perpétrées cette année contre des chars israéliens. Trois hommes avaient trouvé la mort dans ces opérations.

Un médecin officiant dans un hôpital proche de Bourei a déclaré que les dix Palestiniens tués étaient âgés d'une vingtaine ou d'une trentaine d'années. De source médicale, on précise que 12 Palestiniens ont en outre été blessés.

Au moins 1703 Palestiniens et 668 Israéliens ont été tués depuis le début de la deuxième intifada, en septembre 2000.

L'UNICEF lance un appel en faveur de l'Éthiopie

REUTERS

Addis-Abeba — La sécheresse en Éthiopie risque de s'aggraver et, à moins d'une aide urgente, de dégénérer en une crise semblable à celle de 1984, qui avait fait un million de morts, mais le pays n'est pas pour l'instant à proprement parler frappé par la famine, a déclaré hier le Fonds des Nations unies pour l'enfance.

«Si des mesures d'urgence ne sont pas prises, la sécheresse en Éthiopie pourrait déboucher sur une crise égale à celle de 1984-85», a déclaré lors d'une conférence de presse Carol Bellamy, directrice générale de l'UNICEF.

À l'issue d'une tournée dans la région des Afars, au nord-est d'Addis-Abeba, elle a invité le gouvernement éthiopien à prendre la tête des efforts pour sauver la population et à procéder avec moins de bureaucratie à la distribution de l'aide alimentaire. Il a rapporté que, dans une région majoritairement pastorale, elle avait vu nombre d'animaux morts et que les canaux d'irrigation étaient totalement secs.

«Le gouvernement doit prendre la tête des efforts pour tenter d'améliorer la situation en creusant des puits, en diversifiant les cultures et en créant un système sanitaire», a estimé Bellamy. «Le gouvernement doit être moins bureaucratique et agir plus vite — mais la communauté des donateurs doit aussi être ouverte à un processus d'assistance.»

L'Éthiopie reproche au monde extérieur de ne pas lui fournir une aide alimentaire d'urgence suffisante. Des mouvements humanitaires estiment que 14 millions de personnes risquent de souffrir de pénuries alimentaires graves en raison de l'absence de pluie cette année en Éthiopie. L'Érythrée voisine a demandé de l'aide pour ses 1,4 million d'habitants menacés de famine, sur une population totale de 3,3 millions de personnes.

Bellamy a regretté que la réaction à de telles situations n'intervienne souvent que lorsqu'il commence à y avoir mort d'homme. «Lorsque les gens commencent à mourir, cela veut dire que l'on est arrivé à un niveau critique qui aurait dû être prévenu. J'espère que cette fois la communauté des donateurs répondra sans délai pour éviter que la crise éclate», a-t-elle dit. Refusant de voir dans le sida un facteur jouant un rôle important dans la pénurie alimentaire, la directrice générale de l'UNICEF a néanmoins estimé que la pandémie avait pu affecter l'agriculture éthiopienne. La guerre de 1998-2000 entre l'Éthiopie et l'Érythrée a aussi aggravé les choses, a-t-elle ajouté.

Une nouvelle crise se profile au Venezuela

Aujourd'hui encore, Chavez accuse ses opposants d'être des «putschistes»

JEAN-HÉBERT
ARMENGAUD
LIBÉRATION

Pour la quatrième fois en un an, le très contesté président vénézuélien, le populiste de gauche Hugo Chavez, affronte une grève générale très politique, destinée à obtenir sa démission. Le bras de fer entre les grévistes et le gouvernement autour de la puissante industrie pétrolière menace de plonger le pays, quatrième exportateur mondial, dans une nouvelle crise, neuf mois après la tentative de coup d'État qui avait écarté Hugo Chavez du pouvoir durant 48 heures.

À l'époque, c'est un premier bras de fer autour de l'entreprise pétrolière publique PDVSA (Petroles de Venezuela) qui avait indirectement conduit au putsch, quand le président vénézuélien avait voulu imposer ses hommes à la direction

de la holding. Une grève du secteur, qui s'était généralisée, puis de violentes manifestations qui avaient fait 16 morts à Caracas avaient conduit au coup d'État.

Aujourd'hui encore, Hugo Chavez accuse ses opposants d'être des «putschistes»: les grévistes «sont les mêmes que ceux qui sont responsables du coup d'État du 11 avril, ils ont un plan pour en finir avec le gouvernement légitime par n'importe quel moyen». Les organisateurs, autour de la coalition d'opposition Coordinadora Democrática, de la fédération patronale Fedecamaras et de la principale centrale syndicale du pays, la Confédération des travailleurs vénézuéliens, s'en défendent et assurent ne vouloir qu'une sortie pacifique, dans les urnes, de la crise politique qui secoue le pays.

En matière de putsch, Hugo Chavez sait de quoi il parle. L'ex-lieutenant-colonel des parachutistes est lui-même l'auteur du coup d'État manqué du 4 février 1992 contre le

président Carlos Andrés Pérez. Il surfe alors sur la vague de mécontentement social, les inégalités, le fossé croissant entre les classes populaires et les partis politiques traditionnels, la corruption galopante — trois ans plus tôt, des émeutes à Caracas ont fait au moins 300 morts. Le soir du 4 février, avant sa reddition, Chavez prévient dans un message télévisé: «D'autres occasions se présenteront.» Il fera deux ans de prison, avant de se lancer en politique par des voies moins radicales. Il est élu à une large majorité (56 %) en 1998, puis réélu (60 %) deux ans plus tard après avoir fait adopter sa nouvelle Constitution «bolivarienne», en référence au libérateur. Sur les ruines de l'ancien système, dominé depuis 40 ans par les deux partis traditionnels, les sociaux-démocrates d'AD et les démocrates chrétiens du Copei, le parachutiste est au faite de sa popularité, promet de partager enfin la rente pétrolière et d'en finir avec les inégalités.

Très vite, son style, d'inspiration messianique et nationaliste, proche du caudillisme, dérange. Brandissant sa Constitution à tout bout de discours, il cite en vrac Jésus-Christ, Mao, Bolivar, Fidel Castro, source d'admiration. Il compare les frappes américaines en Afghanistan à l'attentat contre les Twin Towers, envoie une lettre de soutien au terroriste «Carlos» — le Vénézuélien Illich Ramirez, emprisonné en France.

Visionnaire ou caudillo?

Ne supportant pas la moindre critique contre sa «révolution», il se met à dos nombre de ses alliés politiques de la première heure, puis, tour à tour, de nombreux secteurs de la société, les syndicats, l'Église — «une tumeur» — les médias — «terroristes». Chez Hugo Chavez, l'écrivain colombien Gabriel Garcia Márquez a vu deux hommes opposés: «A l'un, une chance s'offrait de sauver son pays. L'autre était en revanche un illusionniste qui pourrait

passer à l'histoire comme un despote de plus.» Visionnaire ou caudillo potentiel? Quoi qu'il en soit, Hugo Chavez est surtout parvenu à diviser profondément son pays, où l'impasse semble totale.

S'il a perdu l'appui des classes moyennes, le président vénézuélien garde ses soutiens dans une bonne partie des classes populaires, et les manifestations qu'il convoque dans les rues de Caracas ne mobilisent pas moins de gens que celle de l'opposition. «Chavistes» et «antichavistes» tentent, malgré la crise, d'ébaucher un dialogue par l'intermédiaire de César Gaviria, le secrétaire général de l'OEFA, l'Organisation des États américains. Une négociation qui n'a rien donné ces dernières semaines. L'opposition, après avoir réuni plus de 1,5 million de signatures contre Chavez, continue à réclamer un référendum sur son départ dès le début de l'année. Le régime ne serait prêt à l'accepter qu'en août 2003, à mi-mandat.

Faculté de l'éducation permanente
La faculté d'évoluer

English

Cet hiver, étudiez l'anglais.

CONVERSATION

• English Conversation

Niveaux débutant, intermédiaire et avancé.
Plusieurs possibilités d'horaires: le matin, le soir ou le samedi.
AUSSI OFFERT AU CAMPUS VILLE DE LAVAL ET AU CAMPUS LONGUEUIL.

RÉDACTION

• Writing Workshop

Les mardis du 21 janvier au 22 avril, de 19 h à 22 h 15

• Scientific and Technical Writing

Les mardis du 21 janvier au 22 avril, de 19 h à 22 h 15

LECTURE

• Reading

Les mardis du 21 janvier au 22 avril, de 19 h à 22 h 15

AFFAIRES

• Business Writing

Les samedis du 25 janvier au 12 avril, de 9 h à 13 h

• Business English: Oral Communication

Les jeudis du 23 janvier au 24 avril, de 19 h à 22 h 15

AUSSI OFFERT AU CAMPUS VILLE DE LAVAL.

Test de classement

Les 7, 9 et 11 janvier à 9 h
Les 7, 8 et 13 janvier à 19 h
Pavillon 3200, rue Jean-Brillant

Renseignements

Téléphonez pour savoir quels documents sont requis lors de l'inscription.
514 343 6090 ou 1 800 363-8876
www.fep.umontreal.ca/langues/

Université de Montréal

GRANDE PROMOTION

sur nos habits italiens Tombolini etc.

Pour Elle
277, av. Laurier O.
270-6154
Centre de Commerce Mondial
844-9125

doice
Donna
doice

Pour Lui
Centre de Commerce Mondial
281-7999
5107, av. du Parc (angle Laurier)
277-7558

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

SANTÉ

**Il est exclus
qu'Ottawa exige
qu'on lui rende
des comptes**

SUIITE DE LA PAGE 1

conditionnalité du réinvestissement d'Ottawa dans le secteur de la santé. Le Québec, qui veut que l'argent soit offert sans la moindre ficelle, a en ce sens adopté une motion à l'unanimité à l'Assemblée nationale. Il n'était pas clair hier si les autres ministres provinciaux se rangent derrière cet argument. François Legault a d'ailleurs déploré la confusion du discours tenu par ses homologues.

«J'aimerais justement qu'on m'explique, parce que ce n'est pas clair pour moi. Si on respecte les compétences du Québec, on doit les respecter jusqu'au bout. C'est comme une femme qui dirait qu'elle est un peu enceinte. Ou bien on est enceinte, ou bien on ne l'est pas. Je pense qu'il faut être clair.»

Avant la rencontre, M. Legault avait indiqué que ses homologues provinciaux tenaient, selon lui, un double discours. *«Je comprends mal l'empressement de certaines provinces de vouloir discuter de priorités. On ne peut pas en même temps dire qu'on est contre une approche centralisatrice et [...] qu'on veut respecter les priorités et avoir un plan national.»*

M. Legault semble avoir dans son camp son homologue ontarien, Tony Clement, qui s'est prononcé très clairement contre l'idée, avancée dans le rapport Romanow, de mettre sur pied des fonds dédiés, soit aux soins à domicile, aux soins de première ligne, aux médicaments, aux soins pour les maladies mentales, etc. Le rapport Romanow suggère que ces cinq fonds, d'une durée de deux ans, soient dotés d'un budget de huit milliards. Après quoi, les fonds seraient alloués sans condition, avec l'espoir que les programmes soient reconduits.

«Nous avons vu à de multiples reprises le gouvernement fédéral annoncer avec fanfare et trompette de nouveaux engagements en santé puis se retirer un an ou deux plus tard en laissant les provinces se débrouiller avec les comptes. Nous ne sommes pas intéressés par ces ententes de deux ans, a lancé M. Clement. Nous voulons que les fonds soient inclus dans un financement de base afin que nous puissions offrir un système durable.»

Rendre des comptes

La rencontre d'hier à Toronto visait surtout à amorcer une discussion entre les ministres de la Santé dans la foulée du rapport Romanow, déposé la semaine dernière. Qualifiée de «rencontre de travail», elle n'a pas débouché sur une déclaration commune. Tout au plus les ministres se sont-ils entendus pour dire que la santé est la priorité numéro un des Canadiens et qu'il faudra s'attaquer à l'accès aux soins, à la qualité de ces soins et à la reddition de comptes aux citoyens-contribuables.

La question de l'imputabilité, si chère aux yeux du commissaire Roy Romanow qu'il demande la mise sur pied d'un conseil national, ne semble plus susciter autant de bisbille qu'auparavant. La ministre fédérale Anne McLellan a assuré qu'il est exclus qu'Ottawa exige qu'on lui rende des comptes. *«Il n'est pas question de demander à un niveau de gouvernement de rendre des comptes à un autre niveau de gouvernement», a dit la ministre. Elle avait déjà indiqué, immédiatement après le dépôt du rapport Romanow, qu'elle n'était pas très chaude à l'idée d'une nouvelle «structure».*

Le ministre de la Santé de l'Alberta, Gary Mar, avait d'ailleurs lancé que l'Alberta n'avait pas peur de rendre des comptes, mais seulement à ses citoyens. *«Nous rejetons l'idée qu'un niveau de gouvernement exige des comptes d'un autre.»*

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces
et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courrier abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

FORÊT

SUIITE DE LA PAGE 1

avec des techniciens, vont marquer ou «marteler» sur le terrain chaque arbre destiné à l'abattage afin d'optimiser la régénération naturelle. Le respect de ces normes dites d'aménagement donne lieu à des crédits qui réduisent les royautés payées par les exploitants.

Or l'enquête confiée par la direction du ministère à sept spécialistes et cadres avait pour but de vérifier si les rapports des entreprises étaient conformes au plan général de coupe de chaque unité de gestion forestière, un plan sur lequel se base le ministère pour projeter, grâce à son modèle mathématique Sylva, le nombre d'arbres qui pourront être coupés dans 50, 75 ou 100 ans. C'est ce «calcul de la possibilité forestière» (CPF) dont la rigueur a été mise en doute dans le rapport produit jeudi par la vérificatrice générale du Québec, ce que le MRN a nié dans sa réponse annexée au rapport.

Le document obtenu par Le Devoir indique que les responsables des unités de gestion sont très au fait des faiblesses et des tricheries qui affectent les inventaires locaux et les rapports de coupe et d'aménagement soumis par les entreprises, ainsi que du manque de valeur des normes et des contre-vérifications du ministère, souvent déterminées d'avance par les exploitants forestiers, qui embauchent les occasionnels du MRN qui les ont confectionnées!

La clé de toutes ces faiblesses, ont constaté les 75 responsables et professionnels des unités de gestion du ministère, c'est le fait que le martelage, lorsqu'il est réalisé, ne correspond pas aux normes du ministère parce que ses responsables, des ingénieurs forestiers, sont en situation de «conflit d'intérêts» en tant qu'employés ou mandataires des exploitants.

«Afin d'éviter les conflits d'intérêts, précise le rapport, il est recommandé que le martelage et les inventaires, avant et après traitement, soient réalisés sous l'autorité directe du MRN. Ces opérations devraient être réalisées par des organismes non impliqués dans les opérations de récolte et n'ayant aucun lien avec une entreprise bénéficiaire d'un contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF).» Une telle réforme réglerait le problème que soulevait le film *L'Erreur boréale*, dans lequel Richard Desjardins décrivait l'autocontrôle actuel par les exploitants forestiers en disant que *«c'est comme envoyer le renard compter les poules».*

Au lieu de réduire les crédits des exploitants qui transforment illégalement en billets les gros arbres géneurs parce que c'est beaucoup plus rentable, le rapport propose de mettre en place un système de fortes amendes qui mènerait automatiquement à la résiliation pure et simple des contrats (CAAF) dès qu'on aurait la preuve du non-fonctionnement des plans correcteurs.

Les 75 techniciens, ingénieurs forestiers, cadres intermédiaires responsables des opérations et chefs d'unité de gestion qui ont fourni la matière de ce rapport dévastateur obtenu par Le Devoir ont défini avec précision les «mauvaises pratiques» et les «sérieux manquements» des industriels, qui se soldent par l'envoi au ministère d'un portrait faussé de l'exploitation forestière, ce qui fausse ultimement le «calcul de la possibilité forestière» en le rendant exagérément optimiste. Les lecteurs comprendront que ce gonflement des données mène le gouvernement à surestimer le volume de bois qu'on peut couper chaque année parce que les arbres anticipés par le modèle mathématique risquent fort de ne pas être au rendez-vous.

Or, racontent les responsables du MRN sur le terrain, les martelers des compagnies, responsables des plans de coupe, du martelage et des rapports de conformité, sont «mal encadrés». Le ministère se retrouve aux prises avec de «mauvais inventaires ou des manipulations de données qui créent de mauvaises prescriptions», c'est-à-dire de mauvaises directives d'abattage.

«Certains industriels, poursuit le rapport, en plus d'être des spécialistes dans la manipulation des données d'inventaire, ont leurs propres priorités de martelage, qui diffèrent passablement de celles du MRN.» Le ministère vérifie le respect de ses normes en procédant à des vérifications sur la base d'échantillons, mais les emplacements «des parcelles-échantillons ne sont pas toujours inconnus des martelers et des contremaitres», qui y font alors un travail impeccable, sans rapport avec le saccage réalisé ailleurs, soit dans les parcelles voisines, dont on ne rapportera évidemment pas la surexploitation.

Pire, certains exploitants forestiers ne procèdent même pas au martelage, pourtant obligatoire. Comme ils connaissent d'avance les parcelles-échantillons, «il arrive parfois, affirme le rapport, que seulement les parcelles-échantillons soient martelées». Ceci permet de récolter au gré de son intérêt dans les secteurs voisins.

Certes, un exploitant peut perdre des crédits si le ministère le prend en défaut par rapport aux normes: *«Certains industriels, explique le rapport, se moquent éperdument des coupures de crédits. Certains vont même jusqu'à se couper eux-mêmes les crédits une fois le [mauvais] traitement réalisé car c'est beaucoup plus payant pour eux d'avoir de beaux billets dans la cour qu'un crédit de traitement.»*

Si plusieurs «plaintes» ont été portées contre des ingénieurs forestiers peu scrupuleux, le ministère, quant à lui, «n'a aucun recours» contre un exploitant qui amorce un abattage sans martelage préalable.

Quant aux pratiques du ministère lui-même, ses gestionnaires notent que la symbiose avec les exploitants est telle que ces derniers «réussissent à détecter les inventaires parallèles» du ministère en embauchant ses occasionnels qui les ont préparés! De plus, lorsque les fonctionnaires font la «relecture» des traitements grâce aux inventaires parallèles, ils ont «souvent tendance à accorder le bénéfice du doute» aux exploitants, ce qui améliore fausement l'état de santé d'une forêt et le bilan de sa régénération.

Certains «traitements» ou types de coupe forestière ont de plus été acceptés par le ministère en raison d'effets bénéfiques potentiels sur la reproduction. En réalité, affirment cependant les professionnels du ministère, ces traitements «ont été introduits à grande échelle sans avoir été testés opérationnellement et sans évaluation du besoin». Le rapport cite notamment la coupe de jardinage avec trouées et avec parquets, ainsi que l'éclaircie commerciale d'étalement, qui autorisent une récolte un peu plus généreuse.

Le rapport recommande enfin d'augmenter les effectifs du ministère afin qu'il soit capable d'accomplir un véritable contrôle de l'exploitation, indépendamment des exploitants. Les amendes pour non-respect des normes, pour l'instant inexistantes, devraient être «fortement dissuasives». Et le ministère devrait «éviter» d'introduire dans ses calculs de possibilité forestière des «intrants» ou, si on veut, des méthodes d'aménagement «qui ne sont pas réalisables opérationnellement» et qui gonflent inutilement le potentiel de la forêt de demain.

«On se retrouve exactement comme dans le dossier de la morue», dit un spécialiste

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Le ministre des Ressources naturelles, François Gendron, doit identifier d'urgence les raisons qui minent la fiabilité du modèle de «calcul de la possibilité forestière» (CPF) et amorcer immédiatement, par une «intervention personnelle» dans la gestion de son ministère, une réforme du modèle prévisionnel dont dépend l'avenir économique de la plupart des régions forestières du Québec.

C'est ce qu'a réclamé hier Louis Bélanger, responsable de la commission de foresterie de l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) et professeur d'aménagement forestier à l'Université Laval.

Selon le professeur Bélanger, non seulement la situation révélée par la vérificatrice générale est «dramatique» pour l'avenir de la forêt québécoise et des régions, mais les doutes majeurs qu'elle soulève sur la fiabilité du système prévisionnel de l'état de la forêt rejoignent et confirment les critiques qui fusent de toutes parts depuis des années, notamment de la défunte Coalition sur les forêts vierges nordiques, du film *L'Erreur boréale* du tandem Desjardins-Mondeir et des négociateurs américains dans le dossier du bois d'œuvre, qui ont reproché au Québec de littéralement donner sa forêt à ses exploitants forestiers.

On se rappellera que le rapport de la vérificatrice générale établissait, jeudi, que le ministère des Ressources naturelles n'a pas les outils scientifiques fiables pour contrôler ce qui apparaît comme un retour à la surexploitation de la ressource, de sorte que les forêts de relève pourraient bien ne pas être au rendez-vous des besoins nombreux et multiformes des prochaines générations, qui reposent sur la permanence des écosystèmes.

«On se retrouve exactement comme dans le dossier de la morue, expliquait le professeur Bélanger. Le Québec est d'ailleurs à la veille de se réveiller avec un problème comparable de pénurie, et d'autant plus comparable que le ministère des Ressources naturelles [MRN] nie le problème, comme dans le cas de la morue. Dans ce dernier dossier, les scientifiques avaient prévu la baisse des stocks, mais les politiciens et les gestionnaires — appuyés par les exploitants qui ne voulaient perdre ni les profits ni les emplois — ont nié jusqu'à la limite le danger. Encore l'an dernier, les chercheurs ont dit qu'il fallait fermer totalement la pêche. Mais, contre toute logique, les gestionnaires et les exploitants ont encore en train de se demander si on va arrêter tout ça.»

«Le MRN a pour sa part perdu toute crédibilité dans ce dossier et on ne peut pas lancer une réforme avec ces gens-là, qui nient l'évidence. C'est pourquoi il faut que Québec accède à la demande générale d'une commission d'enquête publique sur la gestion des forêts pendant qu'on repart le système sur de nouvelles bases. La commission pourrait délimiter l'ampleur du problème et préparer une proposition en vue de rectifier le tir avant qu'il ne soit trop tard.»

Pour sa part, le professeur d'écologie forestière à l'UQAM, Christian Messier, qui est aussi directeur du Groupe de recherche en écologie forestière interuniversitaire (GREFI), affirme dans une analyse au Devoir (qui sera publiée lundi en page documentaire) que la stratégie gouvernementale de «maximisation de la récolte» provinciale est déconnectée des besoins réels parce qu'elle ne tient pas compte de la marge de sécurité qu'exige une approche préventive, qu'elle n'intègre pas la nécessité de protéger les vieilles forêts et la diversité biologique, la qualité du paysage forestier et les autres attributs de la forêt qui en assurent l'exploitation polyvalente et l'intégrité écologique.

ÉCOLE

SUIITE DE LA PAGE 1

l'échéance que s'est donnée l'université [de Montréal] pour commencer à préparer le rapport qu'elle doit présenter le 30 décembre», a-t-il affirmé. Des termes qui ont fait bondir le député Loubier et stupéfié le vice-doyen de la faculté de Saint-Hyacinthe, André Dallaire. «Je ne sais pas où le ministre est allé chercher cette date, une date qui m'apparaît tout à fait fantaisiste», réplique ce dernier. Le 9 décembre est pour nous la date limite pour produire notre rapport à l'AVNA.»

Le débat s'est encore envenimé lorsque M. Vanclicaf a affirmé que les trois autres écoles canadiennes seraient elles aussi soumises très prochainement au même processus de révision de leur accréditation. C'est à ce moment que M. Loubier est sorti de ses gonds et il n'a pas voulu retirer ses propos injurieux comme le requerrait le président de l'assemblée. *«Je ne permettrai pas qu'on raconte des mensonges pour justifier un sabotage, a renchéri M. Loubier. Je ne me tairai pas en cette Chambre devant des mensonges éhontés qui durent depuis plusieurs mois dans le cas de l'École de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe. [...] À partir de lundi, une des plus importantes institutions québécoises et de la Francophonie va commencer à perdre de la crédibilité à cause de l'inertie du gouvernement fédéral.»*

Le vice-doyen André Dallaire abonde en ce sens en soulignant la situation particulièrement critique de sa faculté comparativement à celle des autres du pays. *«La faculté de l'université de Guelph vient de voir renouvelée son accréditation complète. L'école de l'Île-du-Prince-Édouard dispose quant à elle d'un délai d'un an et demi, et par ailleurs ses installations sont plus récentes. Le gouvernement fédéral en a même financé généreusement les coûts de construction, souligne-t-il. La faculté de Saskatoon doit peut-être respecter une échéance comparable à la nôtre, mais elle jouit toutefois d'une accréditation complète. Pour notre part, il s'agit d'une question de mois puisque nous aurons la visite des inspecteurs de l'AVMA à l'automne 2003. Et nous devons montrer à ces inspecteurs que nous sommes en voie d'agrandir nos infrastructures devenues trop exigües selon les normes de l'AVMA.»*

Rappelons que, pour obtenir les 59 millions de dollars nécessaires pour couvrir une partie des frais associés aux rénovations exigées par l'AVMA, la faculté a participé à une demande de subvention commune de 188 millions avec les trois autres écoles vétérinaires du pays (62 millions étant demandés par Guelph, 37 millions par Saskatoon et 30 millions par Charlottetown). *«Si le gouvernement ne peut régler tout de suite les demandes des différentes facultés, nous souhaiterions qu'il nous considère comme un cas particulier, commente M. Dallaire. De toute façon, la totalité de la subvention n'était pas exigée sur-le-champ. Alors pourquoi ne pas parer au plus urgent, soit les besoins de la faculté de Saint-Hyacinthe dans l'immédiat et répondre aux demandes des autres facultés ultérieurement?»*

Mais le ministre de l'Agriculture semble vouloir prendre le temps de définir une politique claire pour être en mesure d'assurer des réponses uniformes dans ces situations. *«Je travaille avec mes collègues du cabinet pour trouver comment nous pourrions aider l'école de Saint-Hyacinthe et ses conseillers à conserver leur accréditation», a-t-il déclaré.*

Une politique qui rendrait les décisions plus uniformes serait certainement souhaitable, a répliqué le vice-doyen Dallaire. *«Mais on sait très bien que ce genre de problème se règle au cas par cas. Il est difficile de généraliser et de comparer les facultés entre elles. La faculté de Guelph est la plus grande du Canada — Saint-Hyacinthe venant au second rang —, elle a joui de certains avantages indéniables de la part des deux paliers de gouvernement. Je ne comprends pas que l'on veuille faire une politique uniforme alors qu'on ne peut pas dire que les quatre facultés sont sur le même pied. Il y a des différences substantielles au niveau budgétaire et au niveau des infrastructures.»*

Devant l'impasse actuelle, le vice-doyen se voit dans l'obligation de demander un nouveau délai auprès de l'AVMA. Une prorogation qui ne fait que repousser le problème... mais pas la visite prochaine des inspecteurs à laquelle la faculté ne pourra échapper.

Avec la collaboration de Manon Cornélière

Requête en recours collectif contre Ottawa

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Un autochtone ayant été soustrait à la garde de ses parents pour être placé dans un pensionnat ontarien, en 1959, vient de déposer une requête en recours collectif contre le gouvernement fédéral. Il espère obtenir au moins 12 milliards de dollars en guise d'indemnité pour tous ceux qui subissent le même sort que lui, au fil des ans, à la grandeur du pays.

Un juge devra décider, l'an prochain, si les quelque 91 000 personnes ayant fréquenté ces établissements scolaires, entre 1920 et 1996, seront autorisées à poursuivre le gouvernement en tant que groupe.

Le texte de la requête, déposée par la firme juridique torontoise Thomson Rogers au nom de Charlie Baxter, aujourd'hui âgé de 52 ans, ne fait pas seulement état d'agressions sexuelles et physiques. On y réclame également compensation pour la «profonde et permanente blessure culturelle, psychologique et émotionnelle» provoquée par le retrait forcé des jeunes autochtones de leurs domiciles.

M. Baxter estime que le gouvernement fédéral, qui a tout d'abord ouvert des pensionnats, au XIX^e siècle, afin de «christianiser et civiliser» les enfants autochtones, devrait être tenu responsable de son action.

Aucun juge canadien n'a encore accordé de dommages et intérêts pour des pertes linguistiques et culturelles, qu'il est impossible de quantifier, selon les responsables fédéraux.

Et puisqu'il n'existe aucun précédent judiciaire, Ottawa refuse d'envisager d'accorder toute indemnité dans de telles circonstances. Au lieu de cela, il a décidé de mettre sur pied une fondation d'un valeur de plusieurs millions de dollars afin de contribuer à la préservation des langues autochtones.

Cette initiative, présentée comme une meilleure chose que le versement de sommes d'argent, doit être rendue publique en 2003, en même temps qu'un important programme visant à sortir des tribunaux les poursuites relatives aux pensionnats afin d'obtenir des décisions arbitrales, selon certaines sources.